



Rapport sur les Orientations Budgétaires 2026

2026ko Aintzinkontuen Norabideen Txostena

I - LE CONTEXTE ET LES CONTRAINTES DE LA CONS	3
BUDGÉTAIRE	3
1. Contexte économique	3
2. Cinq points clés à retenir de la LF 2026	4
II - LES REFORMES ET MESURES CLES DE LA LF 2026	5
1. Objectifs macro-budgétaires poursuivis par la LF 2026	5
2. Moyens d'action	5
3. Réformes fiscales majeures	5
4. Réformes de financement et dotations	6
III - LES DISPOSITIONS FINANCIÈRES DE LA LF 2026	6
1. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	7
2. Les dotations de péréquation	7
3. Le FCTVA recentré	7
4. Mécanismes de régulation budgétaire et dispositif DILICO	8
5. La transition écologique	8
IV - REPERES FINANCIERS ET INDICATEURS DE PILOTAGE	8
1. Ratios de niveau	8
2. Ratios de solvabilité financière	9
3. Repères légaux et définitions	9
V - SYNTHESE INTRODUCTIVE ROB D'ASCAIN	10
VI - LA SANTE FINANCIERE DE LA COMMUNE AU 31/12 SUR UNE	
BASE DE CFU 2025 ANTICIPEE	11
1. Indicateurs clés	11
2. Bilan Général	12
3. Analyse détaillée du fonctionnement	15
4. Dépenses d'investissement	18
VII - PRESENTATION DU BP2026	20
1. Section de fonctionnement	20
2. Section d'investissement	24
VIII - PROSPECTIVE FINANCIERE	26
1. PPI Retenu	26
2. Hypothèses de projection du « CFU 2026 »	27
3. Analyse prospective	28
IX- EVOLUTION ET PREVISION DES DEPENSES ET RECETTES DU	
BUDGET ANNEXE ZUBIONDO	30

I - LE CONTEXTE ET LES CONTRAINTES DE LA CONSTRUCTION BUDGÉTAIRE

1. Contexte économique

L'élaboration de la loi de finances pour 2026 (LF 2026) s'inscrit dans un contexte politique, économique et budgétaire durablement contraint, marqué par la poursuite de la trajectoire de redressement des finances publiques engagée depuis 2023.

Sur le plan budgétaire, la LF 2026 confirme comme objectif central la réduction progressive du déficit public, tout en cherchant à stabiliser le niveau d'endettement de l'État. Le déficit public est désormais arrêté à -4,7 % du PIB, tandis que la dette publique atteint 117,9 % du PIB, confirmant un niveau historiquement élevé et structurel qui limite durablement les marges de manœuvre budgétaires nationales.

Ce cadrage impose une maîtrise stricte de la dépense publique, qui concerne directement les collectivités territoriales. Celles-ci sont explicitement intégrées dans l'effort national, selon une logique de contribution différenciée, combinant :

- Stabilisation des dotations,
- Encadrement des recettes dynamiques,
- Et dispositifs incitatifs de régulation des dépenses.

La trajectoire de retour sous le seuil de 3 % de déficit à horizon 2029 reste l'objectif de moyen terme affiché par l'État. Cette trajectoire conditionne l'ensemble des arbitrages budgétaires de la LF 2026 et limite les marges de manœuvre tant nationales que locales.

Dans ce cadre, l'État réaffirme une demande de "participation juste" des collectivités à l'effort de redressement, assortie d'une contrepartie politique : l'engagement d'un chantier de simplification normative, visant à réduire certaines contraintes réglementaires pesant sur l'action locale. Cette contrepartie demeure toutefois qualitative et non chiffrée à ce stade.

→ Synthèse indicateurs clés

Indicateur macroéconomique	Prévision 2026
Croissance du PIB	1,00%
Inflation (hors tabac)	1,30%
Déficit public	-4,7% du PIB
Dette publique	117,9% du PIB

Ces hypothèses traduisent une stabilisation progressive de l'économie française, sans dynamique de croissance forte. Pour les collectivités territoriales, ce contexte limite la progression spontanée des recettes fiscales et encadre strictement l'évolution des transferts financiers.

La combinaison d'une désinflation modérée et d'une croissance atone apaise partiellement les coûts, mais n'ouvre aucune marge nouvelle de recettes. La dynamique économique insuffisante neutralise les effets positifs de la baisse de l'inflation, imposant un pilotage budgétaire renforcé.

→ Evolution du déficit public :

Année	Déficit public (% PIB)
2022	-4,8%
2023	-5,5%
2024	-5,1%
2025	-4,9%
2026	-4,7%

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le



ID : 064-216400655-20260223-2026_6-DE

→ Evolution de la dette publique :

Année	Dette publique (% PIB)
2022	111,6%
2023	112,5%
2024	114,8%
2025	116,4%
2026	117,9%

→ Evolution de la croissance :

Année	Prévision initiale (PLF)	Réalisation	Écart (points de %)
2022	4,0%	2,5%	-1,5%
2023	1,6%	1,1%	-0,5%
2024	1,4%	1,1%	-0,3%
*2025	1,1%	1,0%	-0,1%
2026	1,0%	-	-

2. Cinq points clés à retenir de la LF 2026

1. Un budget national sous contrainte de redressement

La LF 2026 poursuit la trajectoire de consolidation budgétaire engagée depuis 2023, avec une réduction graduelle du déficit à -4,7 % du PIB et une dette stabilisée à un niveau élevé (117,9 %). Cette trajectoire se traduit par une pression durable sur la dépense publique, y compris locale

2. Des dotations stabilisées mais structurellement figées

Les dotations évoluent peu en valeur réelle. La hausse apparente de la DGF résulte exclusivement de la réintégration de la fraction de TVA régionale, sans création de ressources nouvelles dynamiques.

3. Un FCTVA recentré mais sécurisé sur l'investissement

Le FCTVA atteint 7,866 Md€, avec un recentrage sur les dépenses d'investissement et un retour au remboursement N+1 pour les EPCI, tandis que les communes et départements conservent un remboursement en N.

4. Une solidarité territoriale maintenue mais redistributive

La péréquation verticale est renforcée (DSU, DSR, DSEC), mais à enveloppe quasi constante, traduisant une redistribution interne sans augmentation globale des concours.

5. Un dispositif DILICO profondément modifié

Le montant de 1,28 Md€ correspond au plafond global fixé par la loi de finances pour 2026, se substituant au dispositif initialement envisagé dans le projet de loi de finances. La LF 2026 modifie substantiellement le périmètre du DILICO, en excluant les communes du dispositif, concentrant l'effort sur les EPCI, départements et régions. La contribution individuelle est plafonnée à 2 % des recettes réelles de fonctionnement. Le mécanisme repose sur une logique de restitution conditionnelle, indexée sur le respect de la trajectoire d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement définie par la loi de programmation des finances publiques.

Cette partie présente la traduction budgétaire définitive de la loi de finances pour 2026, telle qu'adoptée par le Parlement. Elle détaille les concours financiers de l'État, la dotation globale de fonctionnement (DGF), les mécanismes de péréquation, les outils de soutien à l'investissement et à la transition écologique, ainsi que les dispositifs de régulation budgétaire, dont le DILICO, désormais recentré.

Elle permet d'apprécier les impacts financiers concrets de la LF 2026 sur les collectivités territoriales et de situer les marges de manœuvre réelles dans un contexte de consolidation budgétaire nationale.

1. **Objectifs macro-budgétaires poursuivis par la LF 2026**

La loi de finances pour 2026 s'inscrit dans une trajectoire de redressement progressif des finances publiques, dans un contexte de croissance modérée et de désinflation.

Objectifs affichés par l'État :

1. Réduction du déficit public à -4,7 % du PIB,
2. Stabilisation de la dette publique à 117,9 % du PIB,
3. Maîtrise de la dépense publique, y compris locale,
4. Accompagnement ciblé de la transition écologique, sans relance massive de l'investissement public.

Le Budget 2026 affiche donc un équilibre fragile, marqué par :

- La stabilité des concours financiers,
- La régulation des recettes dynamiques (TVA, CVAE),
- Et une contrainte renforcée sur les dépenses locales.

2. **Moyens d'action**

1. Maîtrise des dépenses locales, via l'encadrement des trajectoires de fonctionnement (loi de programmation 2023-2027),
2. Réduction de compensations fiscales jugées obsolètes (article 34),
3. Re budgétisation de ressources fiscales dynamiques (TVA régionale),
4. Renforcement ciblé de la péréquation, à enveloppe globale quasi constante

3. **Réformes fiscales majeures**

- Suppression progressive de la CVAE (Article 11) : trajectoire avancée à 2028 au lieu de 2030.
 - Le LF 2026 avance la trajectoire de suppression totale de la CVAE à 2028 (au lieu de 2030), tout en réduisant le taux maximal à 0,19 % en 2026, puis 0,09 % en 2027.
- Révision des valeurs locatives (Article 27) :
 - Prorogation d'un an du mécanisme de planchonnement,
 - Création d'un dispositif de lissage sur six ans,
 - Cette compensation sera intégralement intégrée aux PSR à compter de 2027
 - Report de la révision des valeurs locatives d'habitation au 1er janvier 2027 pour les logements.
- Encadrement de la dynamique de la TVA affectée (Article 33) :
 - La croissance des fractions de TVA versées aux collectivités est plafonnée en minorant la dynamique par l'inflation de l'année précédente.
 - Un mécanisme de garantie empêche une baisse du produit, mais limite les effets positifs de la croissance économique.

4. Réformes de financement et dotations

→ Dotation Globale de Fonctionnement (Articles 31 et 72) :

- Stabilité à périmètre constant : 27,395 Md€.
- Hausse à périmètre courant : 32,578 Md€, due à la réintégration de la fraction de TVA régionale (5,172 Md€).
- Renforcement de la péréquation : +290 M€ pour les communes (DSU/DSR) et +10 M€ pour les départements.

→ Réforme de l'investissement local (Article 74) :

- Création du Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT) fusionnant DETR, DSIL et DPV.
- Enveloppe fixée à 1,4 Md€ en 2026.
- Priorité donnée aux communes rurales, d'outre-mer et aux quartiers prioritaires.

→ DILICO - dispositif de lissage conjoncturel (Article 76) :

- La LF 2026 confire que les communes sont exclues du dispositif DILICO.
- Contribution attendue : 1.28 Md€ en 2026 dont 500 M€ pour les EPCI, 280 M€ pour les départements et 500 M€ pour les régions
- La contribution individuelle est plafonnée à 2 % des recettes réelles de fonctionnement.

→ Concours financiers de l'état :

Concours financiers de l'état		
Poste	Montant 2026 (Md €)	Part du total
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	32,58	66%
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	7,87	16%
PSR VLEI (compensation valeurs locatives industrielles)	3,50	7%
DTCE (dotation territoires ultramarins)	0,37	1%
Autres prélèvements et ajustements (compensations fiscales, FNGIR, DCRTF...)	5,20	10%
Total PSR au profit des collectivités	49,51	100%

Ce tableau reprend la structure des prélèvements sur recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités territoriales telle qu'elle figure à l'article 35 de la LF 2026.

III - LES DISPOSITIONS FINANCIÈRES DE LA LF 2026

Cette partie présente la traduction budgétaire de la LF 2026 dans les budgets locaux : les concours financiers de l'État, la DGF, la péréquation, la transition écologique et les mécanismes de régulation (FCTVA, FIT, DILICO).

L'année 2026 est marquée par :

1. La stabilisation des concours financiers de l'État, après deux exercices de hausse nominale (2023-2025),
2. La re budgétisation de ressources fiscales dynamiques (notamment la TVA régionale) en dotations figées,
3. La maîtrise renforcée des recettes dynamiques affectées aux collectivités,
4. Le recentrage des mécanismes de régulation et de solidarité, avec un ciblage accru sur les niveaux de collectivités les plus exposés.

1. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le



ID : 064-216400655-20260223-2026_6-DE

Montants et évolution

- Montant total : 32,578 Md€ à périmètre courant.
- Stabilité à périmètre constant : 27,395 Md€ (identique à 2025).
- Hausse technique : liée à la réintégration de 5,172 Md€ de la fraction de TVA anciennement versée aux régions, désormais rebudgétisée sous forme de PSR.

Cette évolution illustre une recentralisation : la TVA régionale (ressource dynamique) devient une dotation figée, votée chaque année par l'État.

Pour les régions, cette opération constitue une perte de dynamique fiscale au profit d'une ressource stabilisée, mais dépendante du vote budgétaire annuel de l'État.

2. Les dotations de péréquation

Objectif et évolution

Le LF 2026 renforce la solidarité verticale entre territoires, tout en veillant à ne pas accroître la dépense totale de l'État. Le choix d'augmenter la DSU et la DSR est compensé par la minoration des variables d'ajustement, traduisant une redistribution interne à enveloppe quasi constante.

Répartition interne

- Communes et EPCI : stabilité des enveloppes globales, avec renforcement de la péréquation verticale :
 - +140 M€ pour la DSU,
 - +150 M€ pour la DSR,
 - Garantie DSR renforcée (dégressive sur deux ans : 75 % puis 50 %).
- Départements : péréquation augmentée de 10 M€.
- Régions : création d'une DGF régionale (substituant la fraction de TVA supprimée).

Focus : DSR, DSU et fonds de sauvegarde départemental

Dotations	2025 (LFI) (Md€)	Évolution	2026 (LF) (Md€)
DSU	2,60	+140 M€	2,74
DSR	2,50	+150 M€	2,65
Péréquation départements	1,00	+10 M€	1,01

La DSR bénéficie prioritairement aux communes de moins de 10 000 habitants.

En parallèle, un fonds de sauvegarde départemental de 300 M€ est reconduit pour soutenir les territoires confrontés à des pertes conjoncturelles de recettes.

Ces évolutions illustrent la poursuite du rééquilibrage entre territoires urbains fragiles et zones rurales à faible potentiel fiscal.

3. Le FCTVA recentré

Le délai de remboursement redevient d'un an pour les EPCI, contre un remboursement immédiat pour les communes et départements.

- Montant : 7,9 Md€ (+213 M€ vs 2025).
- FCTVA recentré sur les dépenses d'investissement éligibles au sens strict de la LF2026,
- Le retour au versement N+1 pour les EPCI et maintien du remboursement immédiat pour commune et département

Tableau comparatif LFI 2024 / LFI 2025 / LF 2026

Poste	LFI 2024	LFI 2025	LF 2026
Dotations Globales de Fonctionnement (DGF)	27,2	27,4	32,6
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	7,7	7,7	7,9
Autres prélèvements sur recettes (PSR)	10,2	10,1	9
Total des PSR (officiel – art. 35 PLF 2026)	45,1	45,2	49,5
Autres concours budgétaires (MRCT, subventions, fiscalités transférées)	53,9	53,9	54
TOTAL CONCOURS FINANCIERS ÉLARGIS	99	99,1	103,5

4. Mécanismes de régulation budgétaire et dispositif DILICO

Le dispositif DILICO lie désormais les marges de financement locales à la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Il s'agit d'un outil de pilotage incitatif, proche d'une aide financière. Dans la LF 2026, le dispositif DILICO ne concerne plus les collectivités qui prévoient une restitution conditionnelle en fonction du respect des objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

→ Restitution conditionnelle :

- Restitution intégrale si la croissance des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) \leq croissance du PIB nominal,
- Restitution nulle si $DRF \geq PIB + 1$ point,
- Restitution partielle entre les deux.

5. La transition écologique

Le LF 2026 confirme le positionnement du budget de l'État sur la transition écologique, avec des instruments adaptés aux collectivités locales.

Le Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT)

- Création (Article 74) d'un fonds unique de 1,4 Md€ en autorisations d'engagement.
- Fusion des anciennes dotations, FIT unique : DETR, DSIL, DPV.
- Ciblage : communes rurales, outre-mer, quartiers prioritaires.
- Le Gouvernement précise que cette enveloppe correspond à un point bas du cycle électoral, laissant entrevoir une remontée à moyen terme.

Le renforcement du soutien aux événements climatiques (Article 73)

- Dotation de Solidarité pour l'Équipement des Collectivités (DSEC) portée à 70 M€ en AE et 60 M€ en CP (+40 M€).
 - Élargissement aux collectivités d'outre-mer (DOM-COM, Saint-Martin, Polynésie, etc.).
- Lecture collectivités : le FIT et la DSEC sont des signaux positifs, mais les montants restent modestes au regard de la montée des besoins d'adaptation et de résilience climatique.

IV - REPERES FINANCIERS ET INDICATEURS DE PILOTAGE

Cette partie propose des outils pratiques pour interpréter les effets de la LF 2026 sur les budgets locaux. Elle regroupe les principaux ratios de gestion utilisés par les collectivités afin de mesurer leur soutenabilité financière, leur niveau d'investissement et leur solvabilité. Ces ratios constituent la base du diagnostic financier dans le cadre du ROB et du Débat d'Orientation Budgétaire.

1. Ratios de niveau

- **Dépenses par habitant** : ce ratio permet de connaître la charge en termes de dépense de fonctionnement que représente un habitant de la collectivité locale. Il peut donner un aperçu du niveau de service public offert à la population, mais ne reflète ni l'efficacité, ni l'efficience des services publics.
- **Recettes par habitant** : ce ratio estime les recettes de fonctionnement produites par un habitant au sein de la collectivité locale. Il indique la richesse relative de la collectivité et permet de le comparer au niveau des dépenses.
- **Produit fiscal par habitant** : ce ratio révèle les recettes fiscales produites par un habitant au sein de la collectivité locale. Il éclaire sur la richesse fiscale de la collectivité.
- **Effort d'équipement par habitant** : ce ratio appréhende le montant des dépenses d'équipement par habitant de la collectivité locale. Il doit être observé sur une longue période au minimum trois à cinq ans. Il éclaire sur les flux d'investissement récents et doit être complété par le stock d'équipement existant au sein de la collectivité.

- **Dette par habitant** : ce ratio apprécie l'encours de la dette collective locale. Ce ratio est peu significatif au sens où il mesure la manœuvre financière de la collectivité. On lui préfère le ratio

2. Ratios de solvabilité financière

- **Taux d'épargne brute** : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir ou rembourser la dette, et permet ainsi d'appréhender la performance financière d'une commune, sa solvabilité budgétaire à court et moyen terme.
- **Taux d'endettement** : ce ratio apprécie la charge de la dette d'une collectivité du bloc communal relativement à ses recettes réelles de fonctionnement. Cet indicateur connaît une limite notable : une même valeur pour recouvrir des caractéristiques financières divergentes.
- **Potentiel fiscal** : ce ratio correspond au montant d'impôts qu'encaisserait chaque collectivité si elle appliquait à ses bases nettes d'imposition les taux moyens nationaux de sa strate. Ce ratio peut être envisagé comme un indicateur de la présence ou non d'une marge de manœuvre fiscale pour la collectivité. Il est limité par les conditions politiques locales, d'une part, et la récente réduction drastique du pouvoir des collectivités, d'autre part.

3. Repères légaux et définitions

- **Depuis 2018, la loi fixait le plafond national de référence pour la capacité de désendettement à 12 ans.**

La loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 a abrogé, par son article 26, la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 relative à la programmation des finances publiques 2018-2022. Cette abrogation met fin à l'ancien plafonnement national de la capacité de désendettement, qui fixait des limites de référence selon le type de collectivité : 12 ans pour les communes et EPCI à fiscalité propre, 10 ans pour les départements, et 9 ans pour les régions, la Collectivité de Corse et les collectivités d'outre-mer. En contrepartie, la loi 2023-1195 introduit, à travers son article 17, des objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF), fixés comme suit :

+ 4,8 % en 2023, + 2 % en 2024, + 1,5 % en 2025, + 1,3 % en 2026 et + 1,3 % en 2027. Cette nouvelle logique remplace la notion de seuil de dette par un suivi dynamique de la progression des dépenses locales.

- **La capacité de désendettement** : Un ratio inférieur à 8 ans est considéré comme sain ; au-delà de 12 ans, la collectivité entre dans une zone de vigilance.

La capacité de désendettement constitue un indicateur central de l'analyse financière des collectivités. Elle se calcule comme le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute. Ce ratio répond à la question suivante : combien d'années la collectivité mettrait-elle, en théorie, pour rembourser sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute annuelle ?

Cet indicateur reste toutefois théorique, car il repose sur l'hypothèse d'une épargne brute constante dans le temps, une situation rarement observée dans la réalité budgétaire. Pour les établissements bancaires, la capacité de désendettement joue un rôle clé : elle permet d'évaluer la capacité de la collectivité à assumer de nouveaux emprunts. Un ratio élevé traduit une tension financière et peut compliquer l'accès au crédit ou en dégrader les conditions.

Même si ce ratio n'est plus encadré par un plafond réglementaire, la loi de finances 2024 et la loi de programmation 2023-2027 maintiennent une forme de discipline financière en encadrant la progression des dépenses réelles de fonctionnements. Ce suivi indirect vise à préserver la soutenabilité indirecte vise à préserver la soutenabilité

Le Compte Financier Unique (CFU) 2025, en lecture anticipée, met en évidence une amélioration sensible des équilibres financiers par rapport à 2024, avec un atterrissage plus favorable que celui inscrit au Budget Primitif (BP) 2025. Cette évolution se traduit par un niveau élevé d'épargne, porté par une progression modérée des recettes de fonctionnement et par une maîtrise effective des dépenses, dans un contexte de taux de couverture des charges par les recettes redevenues confortables.

L'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette progressent nettement en 2025, traduisant un renforcement ponctuel de la capacité d'autofinancement. Cette dynamique repose toutefois en grande partie sur une sous-exécution des crédits, en particulier en section d'investissement, qui génère un résultat favorable mais non entièrement reproductible. Les marges dégagées traduisent ainsi davantage un ajustement conjoncturel du rythme de dépenses qu'une inflexion structurelle durable de la trajectoire financière.

Cette lecture trouve un prolongement direct dans le BP 2026, qui s'inscrit dans une logique de normalisation des équilibres. Les dépenses de fonctionnement sont réajustées à la hausse par rapport au CFU 2025, afin de se rapprocher des besoins réels, tandis que les recettes de fonctionnement évoluent de manière plus prudente. Les marges d'autofinancement demeurent positives, mais à un niveau plus contraint, reflétant un environnement financier moins porteur que celui observé en fin d'exercice 2025.

La structure du BP 2026 met par ailleurs en évidence une mobilisation accrue des ressources internes pour financer l'investissement, à travers le virement de la section de fonctionnement et la consommation progressive des excédents antérieurs. Cette configuration témoigne de la solidité financière héritée des exercices passés et de la capacité de la collectivité à autofinancer une part significative de son effort d'équipement. Malgré les investissements réalisés ces dernières années, la structure d'extinction de la dette, marquée par un niveau de remboursement en capital soutenu, permet de préserver des marges de manœuvre futures, sous réserve d'un phasage adapté des opérations.

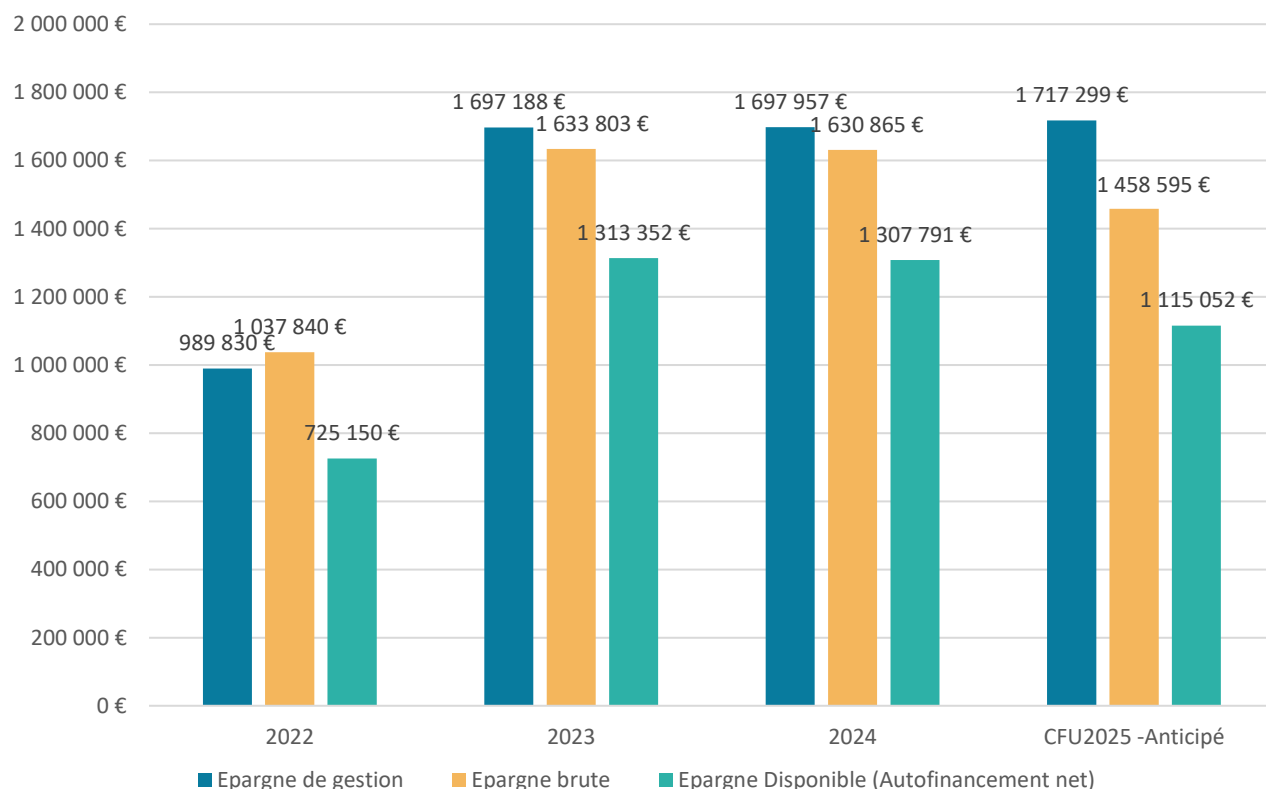
En prospective, l'équilibre global demeure soutenable à court et moyen terme, mais apparaît de plus en plus conditionné à la maîtrise des dépenses de fonctionnement. La trajectoire financière repose prioritairement sur le pilotage des charges de personnel et des charges de gestion courante, dont l'évolution conditionne directement le maintien de l'épargne brute. Par ailleurs, la mise en régime complet des investissements réalisés nécessitera un suivi de leurs impacts sur le fonctionnement (charges de personnel, entretien, coûts induits), afin d'éviter une érosion excessive des marges. Dans un contexte de recours plus marqué à l'emprunt en fin de période, la capacité à retrouver une trajectoire de désendettement plus performante reposera sur une dynamique d'épargne suffisante, condition indispensable pour préserver la soutenabilité financière et conserver des marges de décision à moyen terme.

VI - LA SANTE FINANCIERE DE LA COMMUNE AU 31/12 SUR UNE BASE DE CFU 2025 ANTICIPEE

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
 Reçu en préfecture le 24/02/2026
 Publié le
 ID : 064-216400655-20260223-2026_6-DE

1. Indicateurs clés

Analyse	2022	Var (%)	2023	Var (%)	2024	Var (%)	CFU 2025
Recettes de fonctionnement courant	4 037 887 €	18%	4 779 031 €	3%	4 928 979 €	6%	5 218 179 €
Dépenses de fonctionnement courant*	3 048 057 €	1%	3 081 844 €	5%	3 231 022 €	10%	3 560 500 €
Epargne de gestion	989 830 €	71%	1 697 188 €	0%	1 697 957 €	1%	1 717 299 €
Résultat financiers	-65 713 €	11%	-72 737 €	-8%	-67 092 €	35%	-90 705 €
Résultat exceptionnels	113 723 €	-92%	9 352 €	-100%	0 €	-	-168 000 €
Epargne brute	1 037 840 €	57%	1 633 803 €	0%	1 630 865 €	-11%	1 458 595 €
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	312 689 €	2%	320 451 €	1%	323 074 €	6%	343 542 €
Epargne Disponible (Autofinancement net)	725 150 €	81%	1 313 352 €	0%	1 307 791 €	-15%	1 115 052 €
Encours de la dette au 31/12	3 201 028 €	-10%	2 880 577 €	23%	3 557 503 €	33%	4 713 961 €
Capacité de désendettement	3,1	-43%	1,8	25%	2,2	53%	3,37
Taux d'épargne brute	25,54%	39%	35,41%	-3%	34,36%	-21%	27,2%
Taux d'excédent brut de fonctionnement	25,23%	46%	36,85%	-28%	26,56%	-26%	19,7%



→ **Épargne de gestion**

L'épargne de gestion reste globalement stable sur la période. Après un recul en 2024, elle se maintient en 2024 et progresse très légèrement au CFU 2025 (+11 %). Cette évolution est due à une hausse des dépenses de fonctionnement plus dynamique que celle des recettes. Pour le calcul des niveaux d'épargne les dépenses de fonctionnement courant sont retraitées des dépenses en travaux en régies.

→ **Épargne brute**

L'épargne brute recule légèrement en 2024 (-11 %) et s'établit à 1,46 M€ au CFU 2025. Malgré un niveau toujours solide, cette évolution marque une érosion des marges brutes, liée à la montée des charges courantes et à un résultat exceptionnel négatif en 2025.

→ **Épargne disponible (autofinancement net)**

L'épargne disponible diminue en 2024 (-15 %) puis se replie au CA 2025, à 1,12 M€. Ce niveau reste néanmoins très performant.

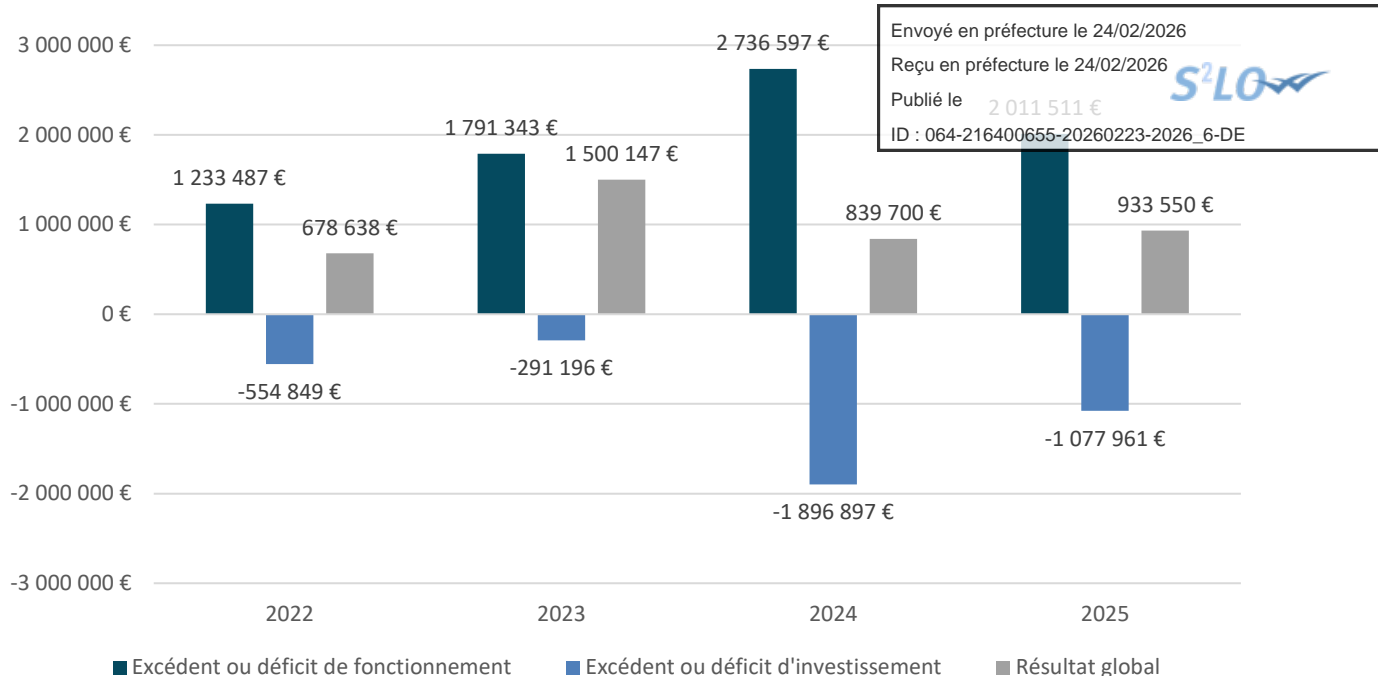
→ **Endettement et ratios**

L'encours de dette augmente sensiblement en 2024 (+33 %) puis continue de progresser au CFU 2025 pour atteindre 4,71 M€. La capacité de désendettement se dégrade mécaniquement, passant de 2,2 années en 2024 à 3,37 années en 2025, tout en restant dans une zone soutenable.

Les ratios d'épargne confirment la tendance observée en valeur : après un point haut en 2023, le taux d'épargne brute et le taux d'excédent brut de fonctionnement se contractent régulièrement pour atteindre respectivement 27,2 % et 19,7 % au CFU 2025.

2. Bilan Général

Analyse	2022	2023	2024	%	€	2025
Total des dépenses de gestion courante	3 088 038 €	3 111 843 €	3 255 853 €	11%	343 834 €	3 599 686 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 180 251 €	3 184 579 €	3 322 945 €	21%	681 890 €	4 004 835 €
Total dépenses de fonctionnement	3 367 999 €	3 339 482 €	3 466 865 €	20%	696 969 €	4 163 835 €
Total des recettes de gestion courantes	4 037 887 €	4 779 031 €	4 928 979 €	6%	289 200 €	5 218 179 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	4 178 110 €	4 788 384 €	4 928 979 €	9%	435 644 €	5 364 623 €
Total recettes de fonctionnement	4 601 486 €	5 130 825 €	6 203 462 €	0%	-28 116 €	6 175 346 €
Excédent ou déficit de fonctionnement	1 233 487 €	1 791 343 €	2 736 597 €	-26%	-725 086 €	2 011 511 €
Dépenses d'équipements bruts	870 159 €	1 383 200 €	3 798 123 €	4%	137 112 €	3 935 234 €
Dépenses d'équipements	870 659 €	1 385 200 €	3 798 123 €	5%	197 112 €	3 995 234 €
Remboursement en capital et restitution de cautions	312 689 €	320 451 €	323 074 €	6%	20 468 €	343 542 €
Total dépenses d'investissement	1 974 994 €	2 291 645 €	4 437 223 €	41%	1 837 637 €	6 274 860 €
Total recettes réelles d'investissements	382 265 €	871 451 €	908 910 €	73%	663 928 €	1 572 838 €
Excédent capitalisé	851 402 €	974 095 €	487 495 €	303%	1 477 565 €	1 965 060 €
Recettes liées à l'emprunt	0 €	0 €	1 000 000 €	-	500 000 €	1 500 000 €
Recettes d'investissement, opérations d'ordre	186 478 €	154 903 €	143 920 €	10%	15 080 €	159 000 €
Total recettes d'investissement	1 420 145 €	2 000 449 €	2 540 326 €	105%	2 656 573 €	5 196 899 €
Excédent ou déficit d'investissement	-554 849 €	-291 196 €	-1 896 897 €	-43%	818 936 €	-1 077 961 €
Résultat global hors RAR	678 638 €	1 500 147 €	839 700 €	11%	93 850 €	933 550 €



Envoyé en préfecture le 24/02/2026
 Reçu en préfecture le 24/02/2026
 Publié le 2 011 511 €
 ID : 064-216400655-20260223-2026_6-DE

→ **Résultat global**

En fonctionnement, le CFU 2025 confirme un niveau d'équilibre toujours solide, mais avec un resserrement des marges par rapport à 2024.

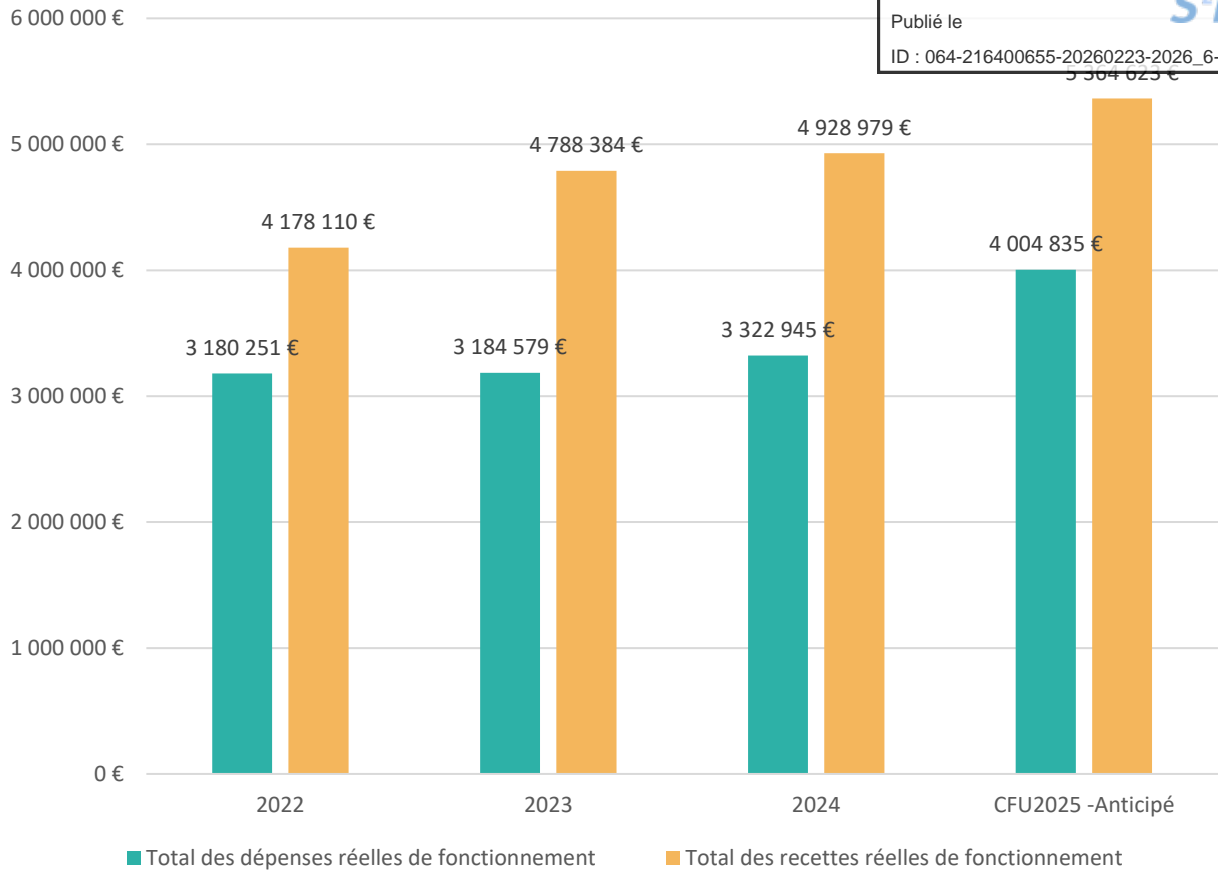
Les recettes totales de fonctionnement s'établissent à 6,18 M€, quasi stables (-0,5 %), tandis que les dépenses de fonctionnement progressent à 4,16 M€ (+20 %). Il en résulte un excédent de fonctionnement de 2,01 M€, en repli de -26 % par rapport à 2024, mais à un niveau qui demeure élevé.

En investissement, l'exercice 2025 se caractérise par une intensification de l'effort d'équipement, avec 6,28 M€ de dépenses (+41 %), principalement tirées par les dépenses d'équipement (4,0 M€). Les recettes d'investissement progressent plus fortement encore à 5,20 M€ (+105 %), portées par la mobilisation de l'excédent capitalisé et par un recours à l'emprunt de 1,5 M€, ce qui permet de réduire le déficit d'investissement à -1,08 M€ (contre -1,90 M€ en 2024).

Au total, le résultat global s'établit à 0,93 M€, en légère hausse par rapport à 2024 (+94 K€). Cette amélioration provient moins d'une dynamique des recettes de fonctionnement que d'une meilleure couverture des dépenses d'investissement par les recettes d'investissement, dans un contexte où le fonctionnement reste excédentaire mais moins favorable qu'en 2024.

Synthèse fonctionnement

Analyse	2022	Var	2023	Var	2024	Var	CFU 2025
Total des dépenses de gestion courante	3 088 038 €	1%	3 111 843 €	5%	3 255 853 €	11%	3 599 686 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 180 251 €	0%	3 184 579 €	4%	3 322 945 €	21%	4 004 835 €
Total des dépenses de fonctionnement	3 367 999 €	-1%	3 339 482 €	4%	3 466 865 €	20%	4 163 835 €
Analyse	2022	Var	2023	Var	2024	Var	2025
Total des recettes de gestion courante	4 037 887 €	18%	4 779 031 €	3%	4 928 979 €	6%	5 218 179 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	4 178 110 €	15%	4 788 384 €	3%	4 928 979 €	9%	5 364 623 €
Total des recettes de fonctionnement	4 601 486 €	12%	5 130 825 €	21%	6 203 462 €	0%	6 175 346 €
			2022	2023	2024	2025	
Taux de couverture R/D de gestion courante			130,76%	153,58%	151,39%	144,96%	
Taux de couverture R/D réelles de fonctionnement			131,38%	150,36%	148,33%	133,95%	
Taux de couverture R/D totales			136,62%	153,64%	178,94%	148,31%	



→ **Bilan fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement

Entre 2022 et le CFU 2025, les dépenses de fonctionnement progressent de manière continue, avec une accélération marquée en 2024 et 2025. Les dépenses de gestion courante augmentent de +17 % sur la période, tandis que les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement (+26 %), traduisant une pression accrue sur le socle de charges. En 2025, la hausse des dépenses reste significative (+20 % par rapport à 2024), signalant un changement de régime après plusieurs exercices plus modérés.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement affichent une dynamique globalement favorable sur la période, avec une forte progression entre 2022 et 2024. Au CFU 2025, les recettes de gestion courante poursuivent leur hausse (+6 %), mais les recettes totales se stabilisent, traduisant un ralentissement après le pic de 2024.

La dynamique des recettes demeure positive, mais moins soutenue que celle observée les années précédentes.

Taux de couverture des dépenses par les recettes

Les taux de couverture restent élevés sur l'ensemble de la période, confirmant des équilibres de fonctionnement solides. Après un point haut atteint en 2023-2024, les taux se replient légèrement en 2025, tout en demeurant à des niveaux confortables. Au CFU 2025, les recettes continuent de couvrir largement les dépenses, mais la dégradation relative des ratios traduit un début de resserrement des marges de fonctionnement.

3. Analyse détaillée du fonctionnement

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

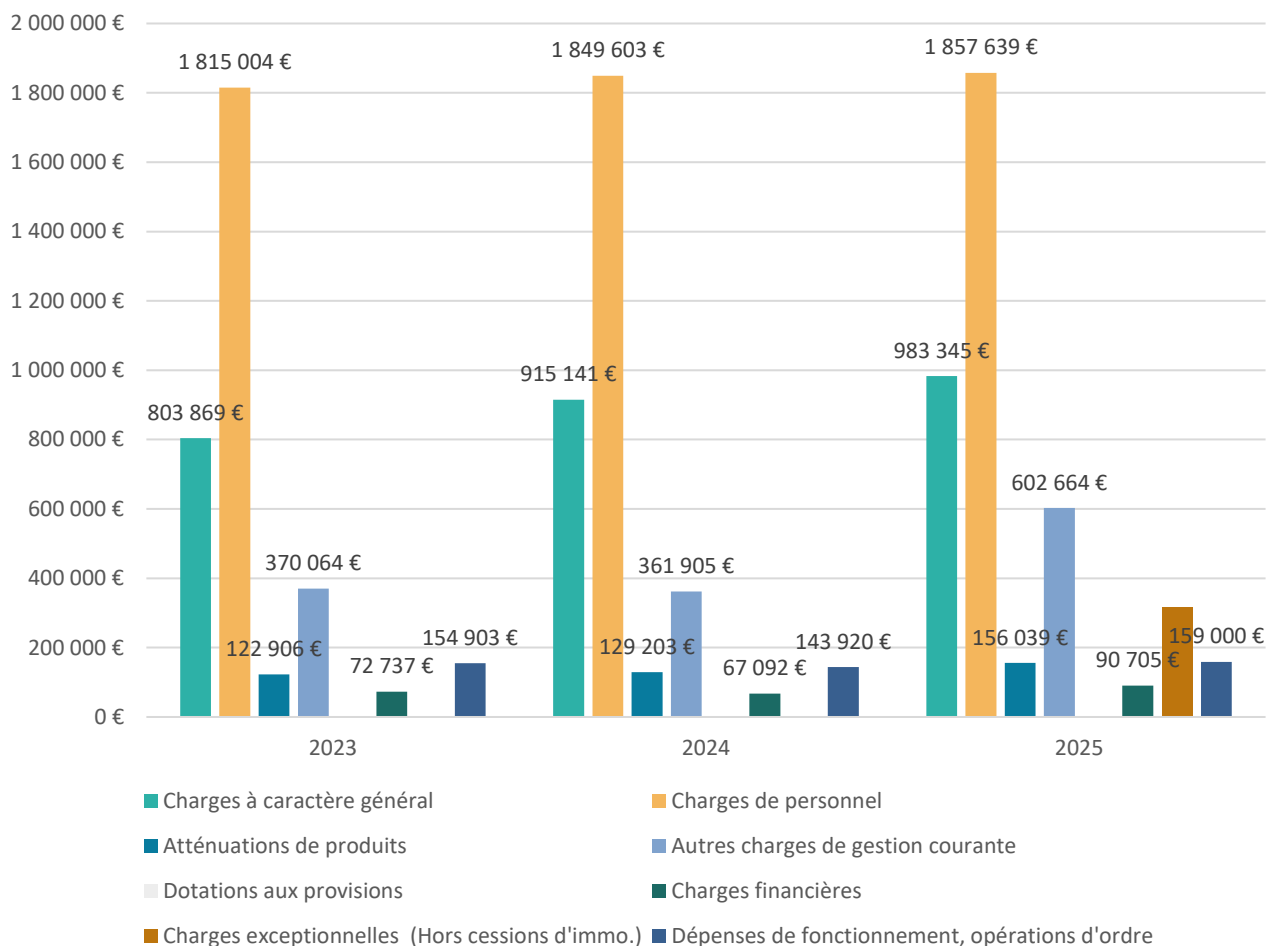
Publié le



ID : 064-216400655-20260223-2026_6-DE 2025

→ Charges de fonctionnement

Analyse	2022	Var	2023	Var	2024	Var	2025
Charges à caractère général	807 929 €	-1%	803 869 €	14%	915 141 €	7%	983 345 €
Charges de personnel	1 877 382 €	-3%	1 815 004 €	2%	1 849 603 €	0%	1 857 639 €
Atténuations de produits	43 638 €	182%	122 906 €	5%	129 203 €	21%	156 039 €
Autres charges de gestion courante	359 089 €	3%	370 064 €	-2%	361 905 €	67%	602 664 €
Dotations aux provisions	0 €	-	0 €	-	0 €	-	0 €
Total des dépenses de gestion courante	3 088 038 €	1%	3 111 843 €	5%	3 255 853 €	11%	3 599 686 €
Charges financières	65 713 €	11%	72 737 €	-8%	67 092 €	35%	90 705 €
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	26 500 €	-100%	0 €	-	0 €	-	314 444 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 180 251 €	0%	3 184 579 €	4%	3 322 945 €	21%	4 004 835 €
Dépenses de fonctionnement, opérations d'ordre	187 748 €	-17%	154 903 €	-7%	143 920 €	10%	159 000 €
Déficit de fonctionnement reporté	0 €	-	0 €	-	0 €	-	0 €
Total des dépenses de fonctionnement	3 367 999 €	-1%	3 339 482 €	4%	3 466 865 €	20%	4 163 835 €



→ Dépenses de gestion courante :

Les dépenses de fonctionnement progressent nettement sur la période, avec une accélération marquée en 2024 et surtout en 2025 (+20 %). La hausse est principalement portée par les dépenses de gestion courante (+17 % depuis 2022) avec en particulier :

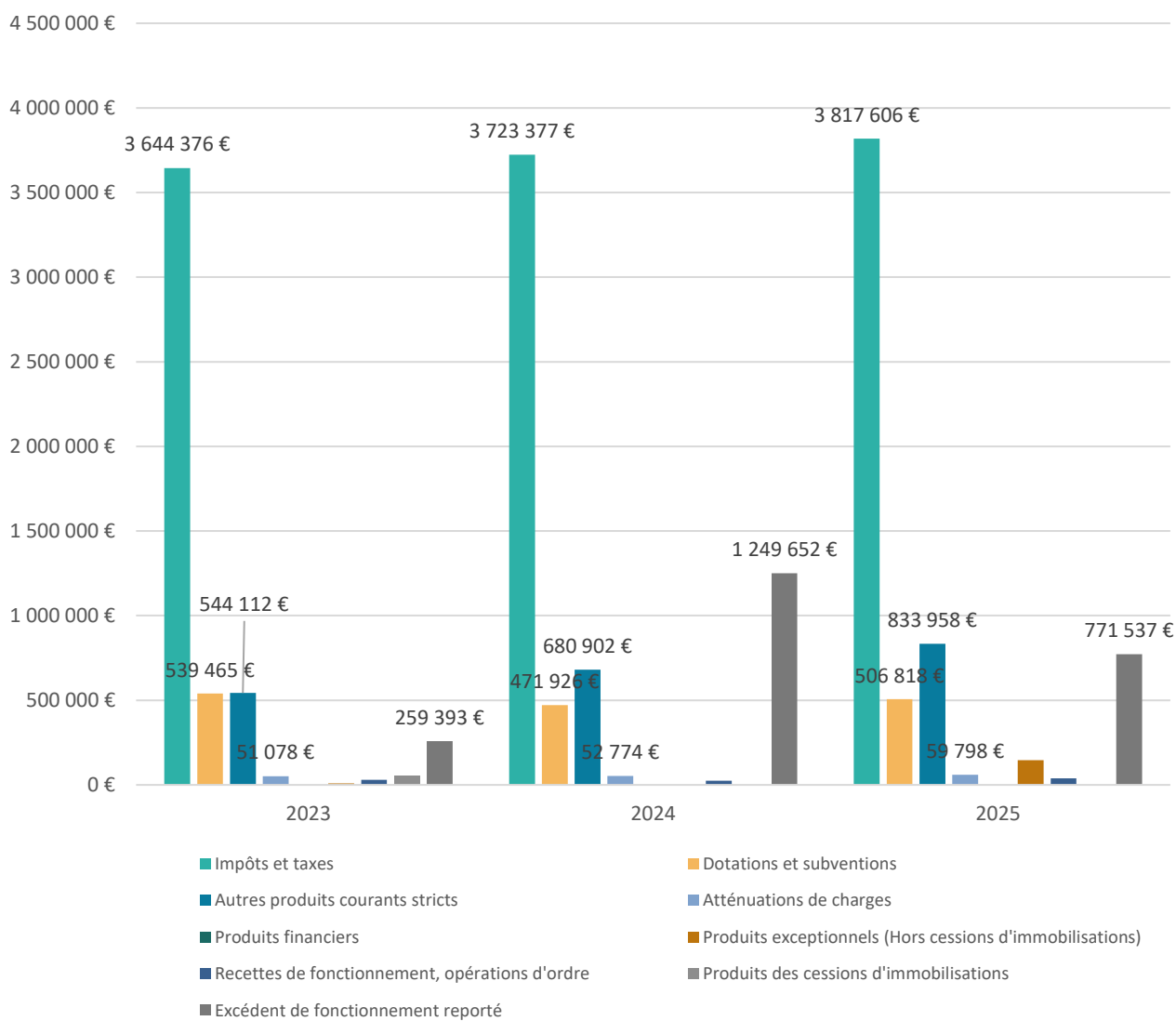
- Les charges à caractère général (011) +7% entre 2024 et 2025,
- Les autres charges de gestion courante (65)
- Les charges de personnel (012) restent globalement stables en 2024-2025.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent fortement en 2023 combiné de la hausse des charges courantes et de charges exceptionnelles. Au total, l'exercice 2025 marque un changement de rythme des dépenses, après une période de progression plus modérée.

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
 Reçu en préfecture le 24/02/2026
 Publié le
 ID : 064-216400655-20260223-2026_6-DE

→ **Recettes de fonctionnement**

Analyse	2022	Var	2023	Var	2024	Var	2025
Impôts et taxes	2 866 142 €	27%	3 644 376 €	2%	3 723 377 €	3%	3 817 606 €
Dotations et subventions	506 741 €	6%	539 465 €	-13%	471 926 €	7%	506 818 €
Autres produits courants stricts	594 436 €	-8%	544 112 €	25%	680 902 €	22%	833 958 €
Atténuations de charges	70 569 €	-28%	51 078 €	3%	52 774 €	13%	59 798 €
Total des recettes de gestion courante	4 037 887 €	18%	4 779 031 €	3%	4 928 979 €	6%	5 218 179 €
Produits financiers	0 €	-	0 €	-	0 €	-	0 €
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	140 223 €	-93%	9 352 €	-100%	0 €	-	146 444 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	4 178 110 €	15%	4 788 384 €	3%	4 928 979 €	9%	5 364 623 €
Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre	39 981 €	-25%	29 999 €	-17%	24 831 €	58%	39 186 €
Produits des cessions d'immobilisations	19 750 €	169%	53 050 €	-100%	0 €	-	0 €
Excédent de fonctionnement reporté	363 645 €	-29%	259 393 €	382%	1 249 652 €	-38%	771 537 €
Total des recettes de fonctionnement	4 601 486 €	12%	5 130 825 €	21%	6 203 462 €	0%	6 175 346 €



→ **Recettes de gestion courante**

Les recettes de fonctionnement progressent de façon continue sur la période, avec une accélération marquée en 2025 (+6 %), après une croissance plus modérée en 2024. Cette dynamique est principalement portée par les impôts et taxes, en hausse de 2022 (+33 % sur la période), confirmant le rôle central de la fiscalité dans le financement du fonctionnement.

Les autres produits courants stricts contribuent également positivement en 2025, après une forte volatilité entre 2023 et 2024.

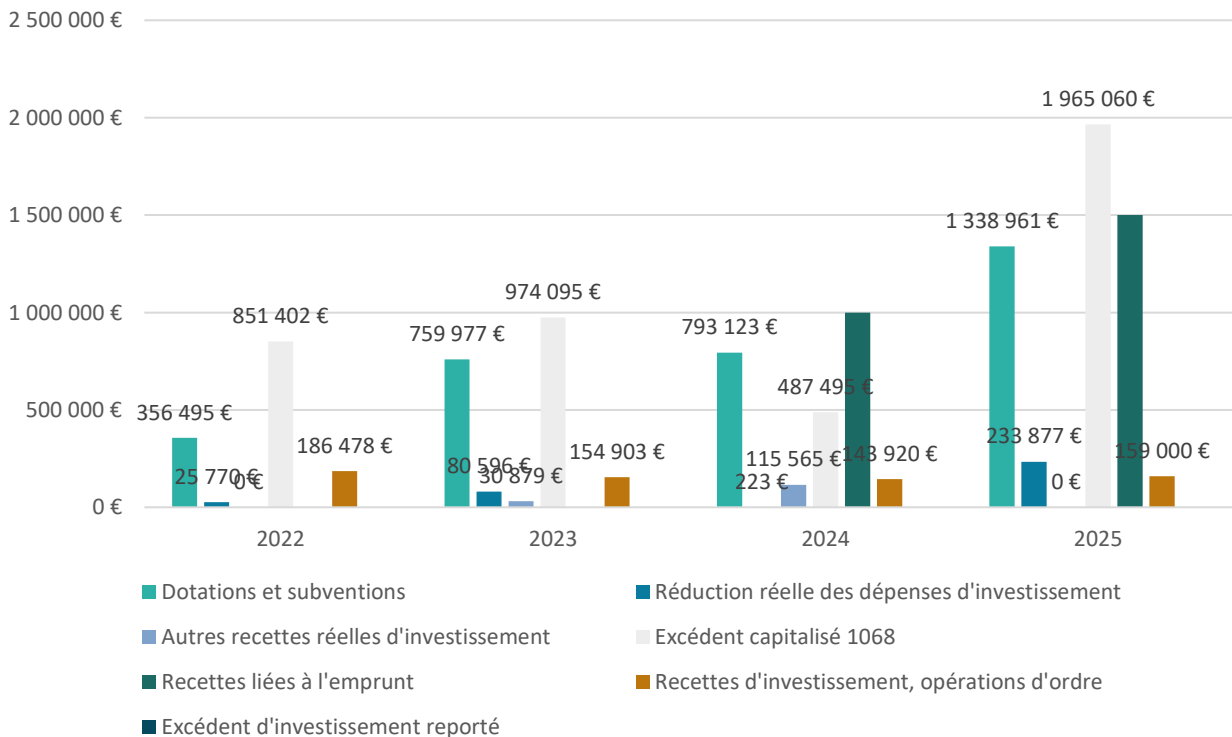
Les dotations et subventions restent globalement stables, sans effet structurant sur la trajectoire.

Les recettes réelles de fonctionnement progressent en cohérence avec les recettes de gestion courante (+9 % en 2025), traduisant un renforcement effectif des ressources récurrentes.

Au total, l'exercice 2025 marque un redressement net des recettes, mais dans une structure toujours fortement dépendante de la fiscalité.

→ **Recettes d'investissement**

Analyse	2022	Var	2023	Var	2024	Var	2025
Dotations et subventions	356 495 €	113%	759 977 €	4%	793 123 €	69%	1 338 961 €
Réduction réelle des dépenses d'investissement	25 770 €	213%	80 596 €	-100%	223 €	104754%	233 877 €
Autres recettes réelles d'investissement	0 €	-	30 879 €	274%	115 565 €	-100%	0 €
Excédent capitalisé 1068	851 402 €	14%	974 095 €	-50%	487 495 €	303%	1 965 060 €
Total des recettes réelles d'investissement hors emprunt	1 233 666 €	50%	1 845 546 €	-24%	1 396 405 €	153%	3 537 899 €
Recettes liées à l'emprunt	0 €	#DIV/0!	0 €	#DIV/0!	1 000 000 €	50%	1 500 000 €
Recettes d'investissement, opérations d'ordre	186 478 €	-17%	154 903 €	-7%	143 920 €	10%	159 000 €
Excédent d'investissement reporté	0 €	#DIV/0!	0 €	#DIV/0!	0 €	#DIV/0!	0 €
Total	1 420 145 €	41%	2 000 449 €	27%	2 540 326 €	105%	5 196 899 €



En 2025, les recettes d'investissement progressent fortement, portées principalement par la mobilisation de ressources exceptionnelles et de reports, plus que par les dotations et subventions atteignant 1,34 M€, en nette hausse, constituant le principal levier de financement hors emprunt.

L'excédent capitalisé (1068) est fortement mobilisé (1,97 M€), après un niveau plus limité en 2024, contribuant significativement à l'équilibre de la section.

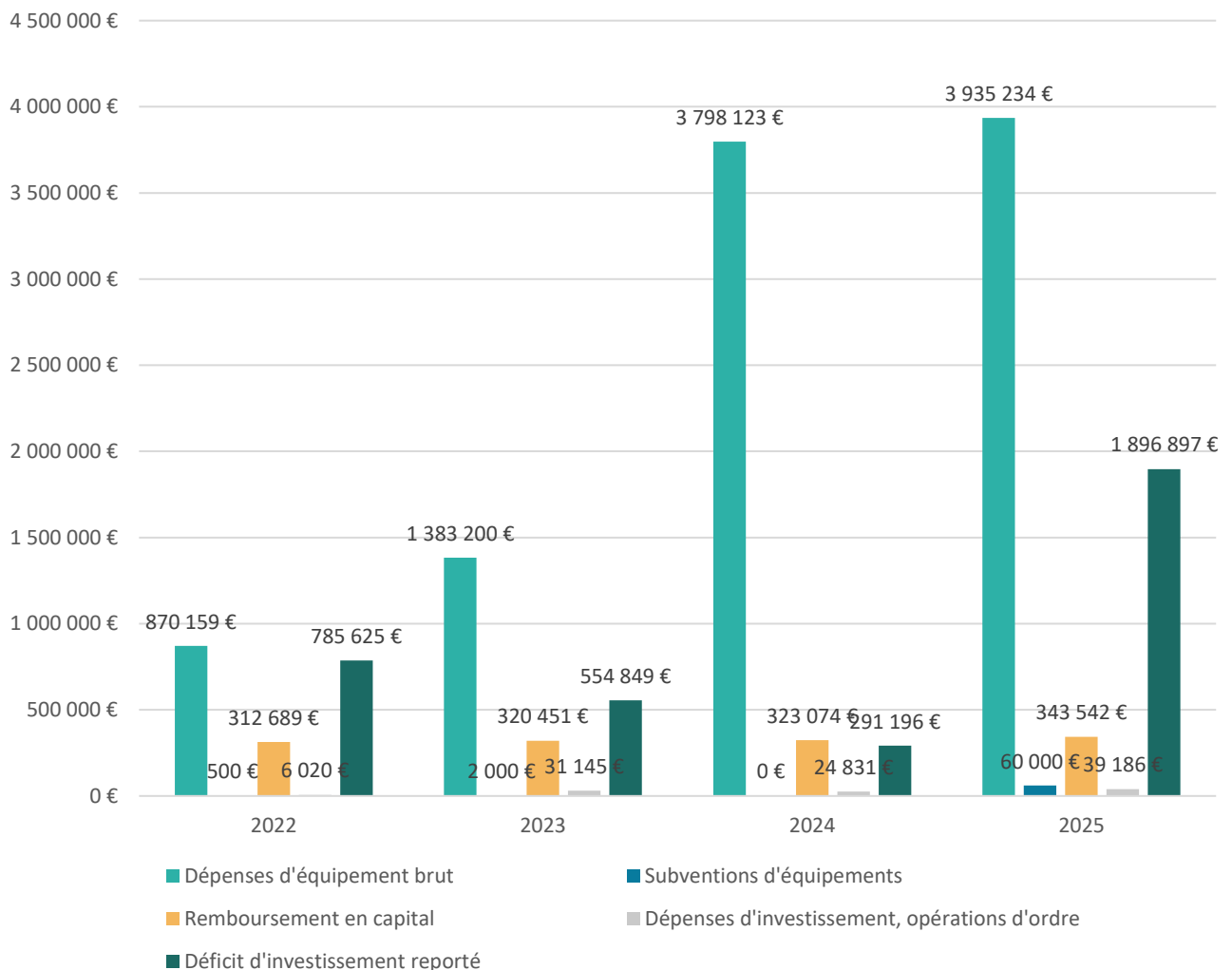
Le recours à l'emprunt s'élève à 1,5 M€, en augmentation par rapport à 2024, marquant un retour partiel au financement par la dette.

Les recettes réelles hors emprunt progressent sensiblement, traduisant une structure de financement favorable mais largement dépendante de facteurs non récurrents.

Globalement, l'équilibre de la section d'investissement en 2025 repose davantage sur des ressources exceptionnelles et de report que sur une dynamique pérenne de recettes.

4. Dépenses d'investissement

Analyse	2022	Var	2023	Var	2024	Var	2025
Dépenses d'équipement brut	870 159 €	59%	1 383 200 €	175%	3 798 123 €	4%	3 935 234 €
Subventions d'équipements	500 €	300%	2 000 €	-100%	0 €	#DIV/0!	60 000 €
Total des dépenses opérationnelles	870 659 €	59%	1 385 200 €	174%	3 798 123 €	5%	3 995 234 €
Remboursement en capital	312 689 €	2%	320 451 €	1%	323 074 €	6%	343 542 €
Dépenses d'investissement, opérations d'ordre	6 020 €	417%	31 145 €	-20%	24 831 €	58%	39 186 €
Déficit d'investissement reporté	785 625 €	-29%	554 849 €	-48%	291 196 €	551%	1 896 897 €
Total des dépenses d'investissement	1 974 994 €	16%	2 291 645 €	94%	4 437 223 €	41%	6 274 860 €



Total des dépenses d'investissement

En 2025, les dépenses d'investissement atteignent 6,28 M€, en forte hausse par rapport à 2024 (+41 %), après un cycle déjà dynamique. Au total les dépenses d'investissement sur la période représentent 10 M€.

Cette progression est principalement portée par les dépenses d'équipement brut (3,94 M€), qui se maintiennent à un niveau élevé après le pic de 2024.

Les dépenses opérationnelles s'élèvent à 4,00 M€, confirmant la poursuite des engagements sur les opérations structurantes.

Le remboursement du capital progresse modérément (344 K€), restant conforme à la trajectoire de dette. Les opérations d'ordre demeurent marginales, sans impact significatif sur les flux réels. Le déficit d'investissement reporté (1,90 M€) pèse fortement sur le volume total des dépenses et traduit un déséquilibre hérité des exercices antérieurs.

→ Bilan ratio

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

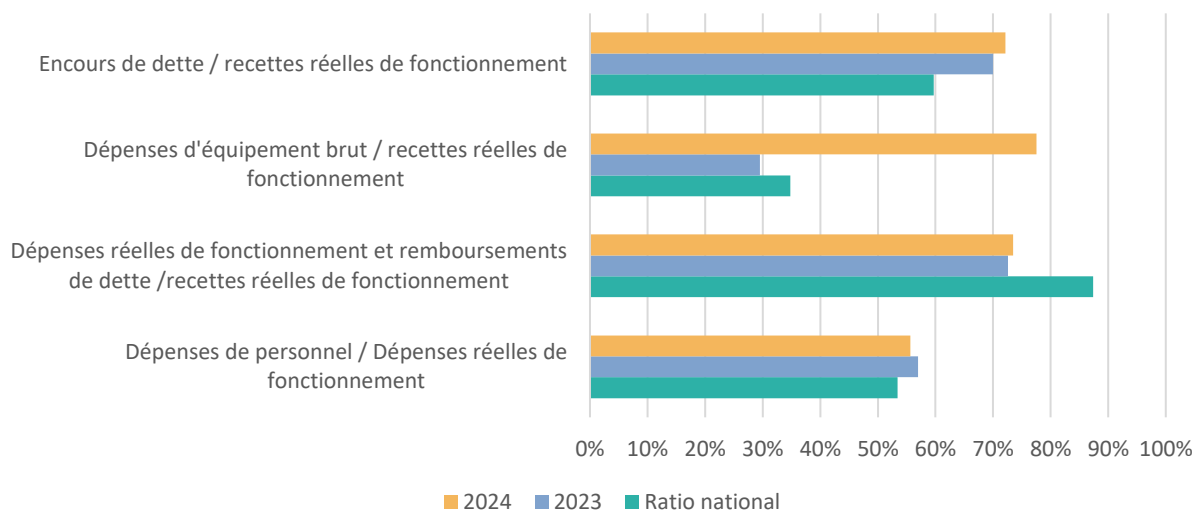
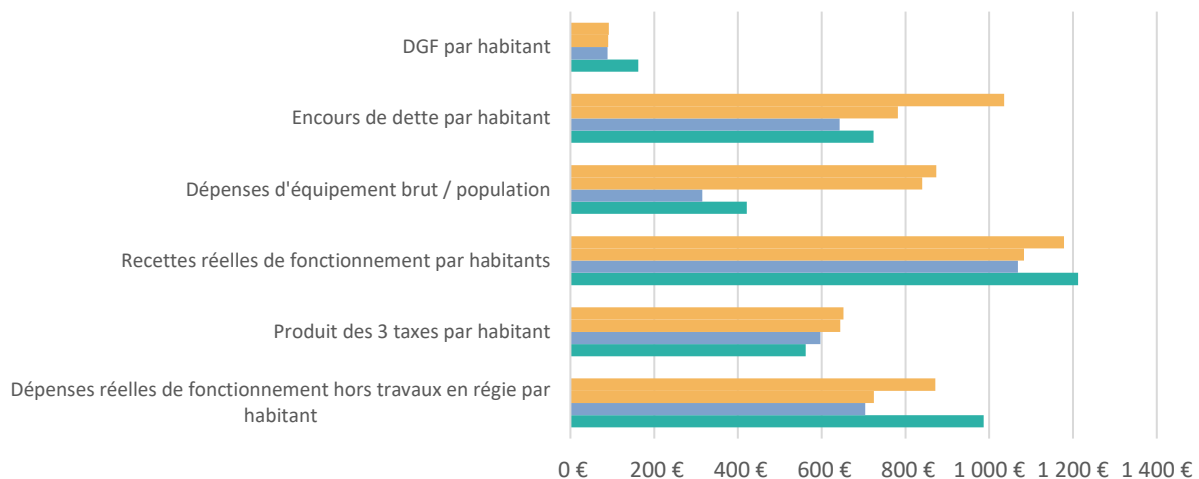
Publié le

ID : 064-216400655-20260223-2026_6-DE

Publié par rapport à 2025 S²LOW

Investissement sur la période

Analyse	Ratio national	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie par habitant	987 €	714 €	704 €	725 €	871 €
Produit des 3 taxes par habitant	562 €	557 €	597 €	644 €	652 €
Recettes réelles de fonctionnement par habitants	1 212 €	950 €	1 068 €	1 083 €	1 179 €
Dépenses d'équipement brut / population	421 €	207 €	315 €	840 €	873 €
Encours de dette par habitant	724 €	728 €	643 €	782 €	1 036 €
DGF par habitant	162 €	87 €	89 €	90 €	91 €
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	53%	59%	57%	56%	46%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursements de dette / recettes réelles de fonctionnement	87%	83%	73%	73%	80%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	35%	22%	30%	78%	74%
Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	60%	77%	70%	72%	88%

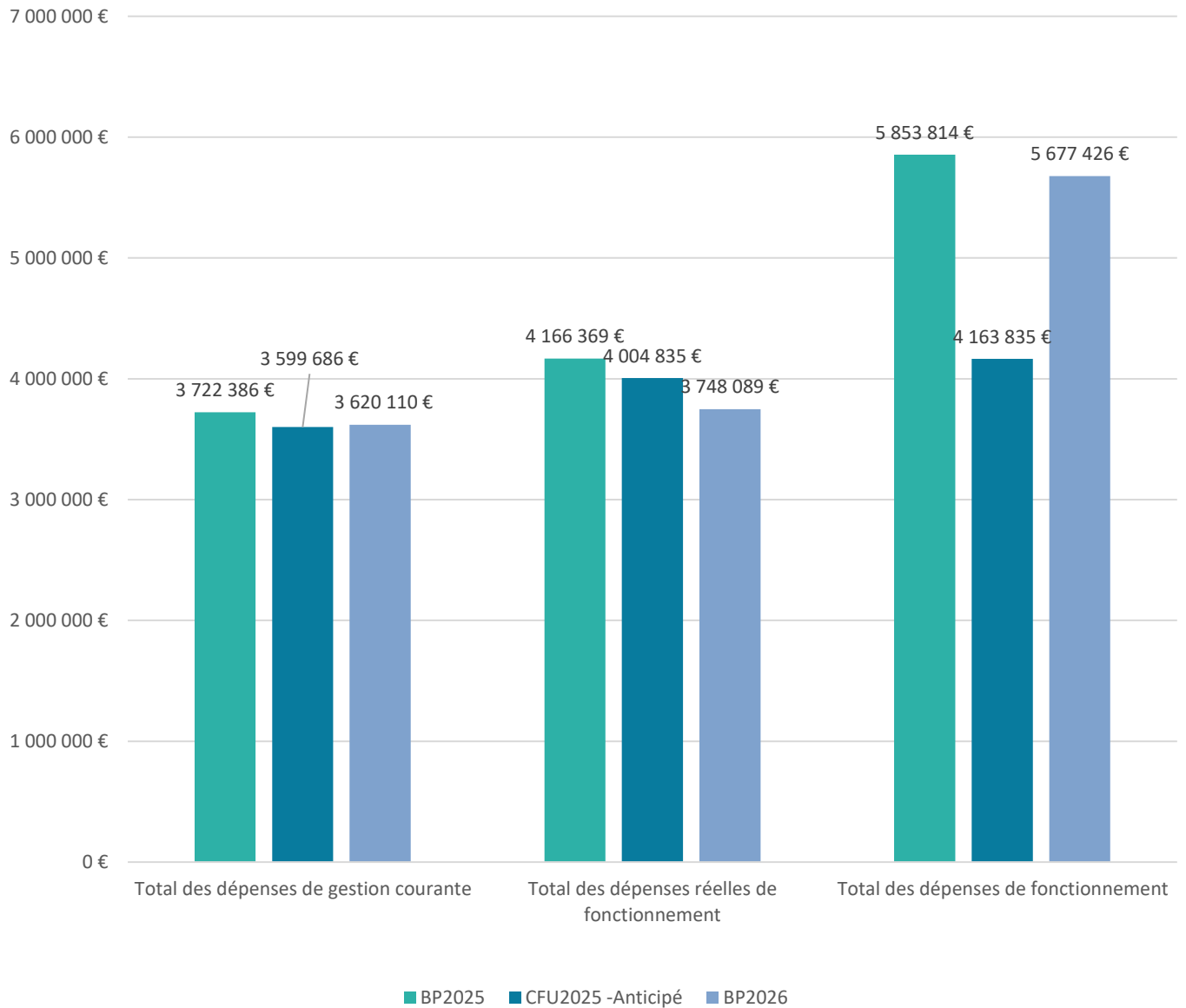




1. Section de fonctionnement


→ Présentation des dépenses de fonctionnement

Analyse	BP2025	Taux d'exécution	CFU 2025	BP2026	Var (€)	Var (%)
Total des dépenses de gestion courante	3 722 386 €	97%	3 599 686 €	3 620 110 €	20K€	1%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	4 166 369 €	96%	4 004 835 €	3 748 089 €	-257K€	-6%
Total des dépenses de fonctionnement	5 853 814 €	71%	4 163 835 €	5 677 426 €	1 514K€	36%

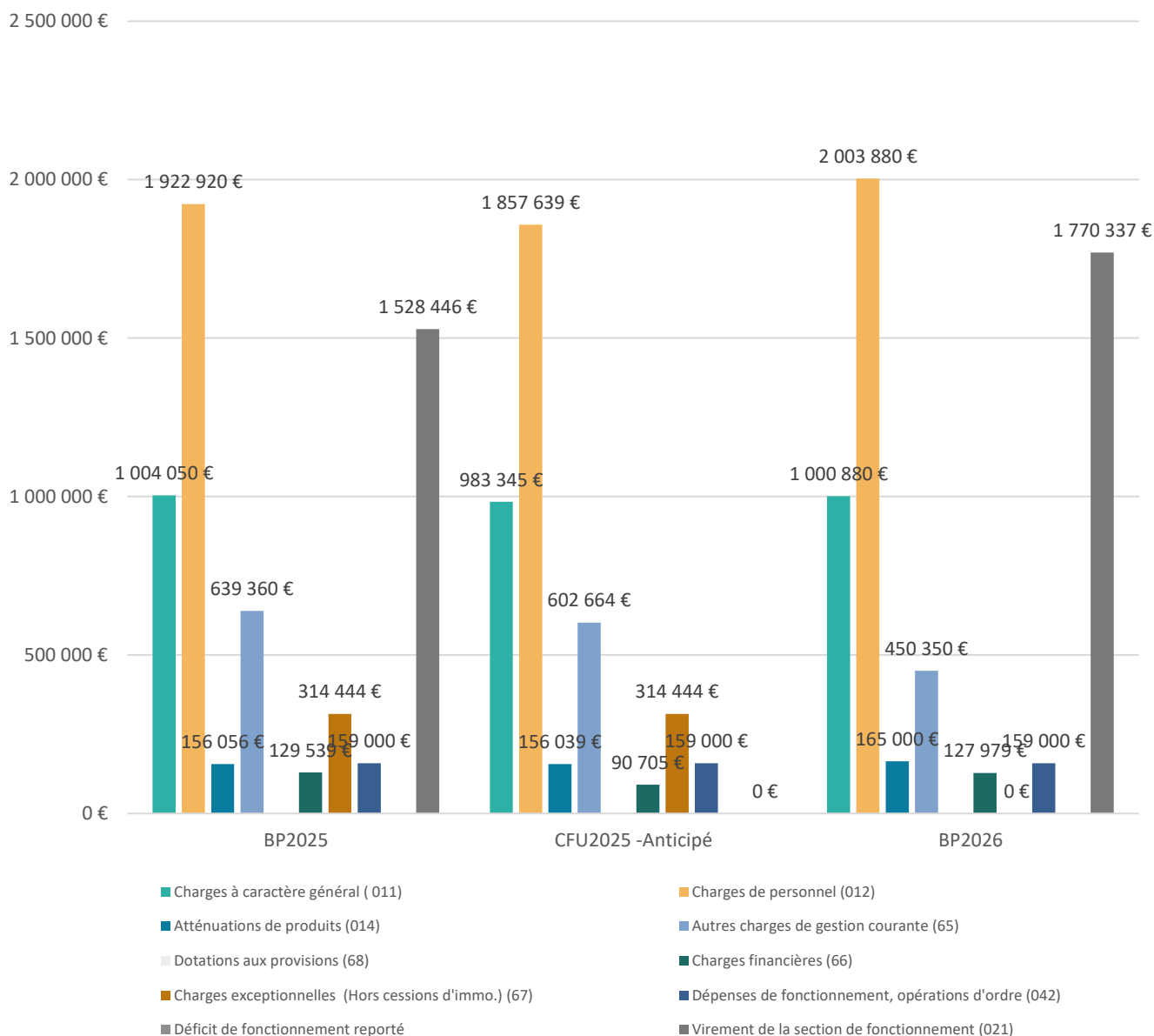


→ **Présentation des dépenses de fonctionnement détaillées**

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
 Reçu en préfecture le 24/02/2026
 Publié le
 ID : 064-216400655-20260223-2026_6-DE



Analyse	BP2025	Taux d'exécution	CFU 2025	BP2026	Var (€)	Var (%)
Charges à caractère général (011)	1 004 050 €	98%	983 345 €	1 000 880 €	17 535 €	2%
Charges de personnel (012)	1 922 920 €	97%	1 857 639 €	2 003 880 €	146 241 €	8%
Atténuations de produits (014)	156 056 €	100%	156 039 €	165 000 €	8 961 €	6%
Autres charges de gestion courante (65)	639 360 €	94%	602 664 €	450 350 €	-152 314 €	-25%
Dotations aux provisions (68)	0 €	-	0 €	0 €	0 €	-
Total des dépenses de gestion courante	3 722 386 €	97%	3 599 686 €	3 620 110 €	20 424 €	1%
Charges financières (66)	129 539 €	70%	90 705 €	127 979 €	37 275 €	41%
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.) (67)	314 444 €	100%	314 444 €	0 €	-314 444 €	-100%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	4 166 369 €	96%	4 004 835 €	3 748 089 €	-256 745 €	-6%
Dépenses de fonctionnement, opérations d'ordre (042)	159 000 €	100%	159 000 €	159 000 €	0 €	0%
Déficit de fonctionnement reporté	0 €	-	0 €	0 €	0 €	-
Virement de la section de fonctionnement (021)	1 528 446 €	0%	0 €	1 770 337 €	1 770 337 €	-
Total des dépenses de fonctionnement	5 853 814 €	71%	4 163 835 €	5 677 426 €	1 513 592 €	36%



→ **Dépenses de fonctionnement**

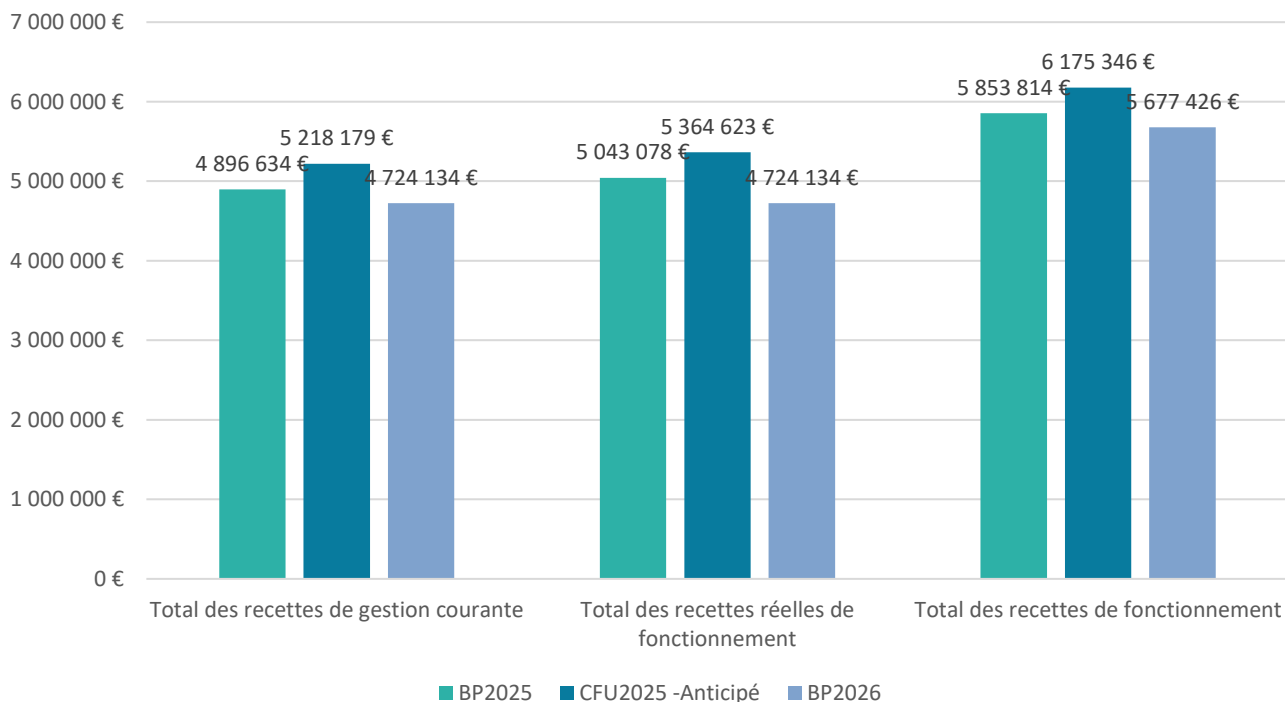
Le BP 2026 affiche une hausse apparente des dépenses de fonctionnement 2025 (+36 %), qui relève avant tout d'un rebasage budgétaire et de charges structurants, et non d'une dérive des charges réelles.

- Dépenses de gestion courante : quasi stables (+1 %), avec un taux d'exécution élevé en 2025 (97 %), traduisant des hypothèses prudentes et réalistes.
- Dépenses réelles de fonctionnement : en recul de -6 %, sous l'effet de la disparition des charges exceptionnelles constatées en 2025.
- Charges de personnel (012) : hausse marquée en BP 2026 (+8 %), après une exécution déjà élevée en 2025 (97 %), confirmant leur caractère structurellement dynamique.
- Charges à caractère général (011) : évolution contenue (+2 %), cohérente avec une exécution quasi complète en 2025.
- Autres charges de gestion courante (65) : baisse significative (-25 %), traduisant un ajustement après une exécution partielle en 2025.
- Virement à l'investissement (021) : principal facteur de hausse du total des dépenses (+1,77 M€), traduisant un effort volontaire de financement de l'investissement par le fonctionnement.

En synthèse, le BP 2026 repose sur des charges courantes maîtrisées et exécutables, tandis que l'augmentation du volume global des dépenses de fonctionnement est principalement liée à un choix budgétaire de soutien à l'investissement, sans dégradation structurelle des équilibres de gestion.


Présentation des recettes de fonctionnement

Analyse	BP2025	Taux d'exécution	CA 2025	BP2026	Var (€)	Var (%)
Total des recettes de gestion courante	4 897K€	107%	5 218K€	4 724K€	-494K€	-9%
Total des recettes réelles de fonctionnement	5 043K€	106%	5 365K€	4 724K€	-640K€	-12%
Total des recettes de fonctionnement	5 854K€	105%	6 175K€	5 677K€	-498K€	-8%

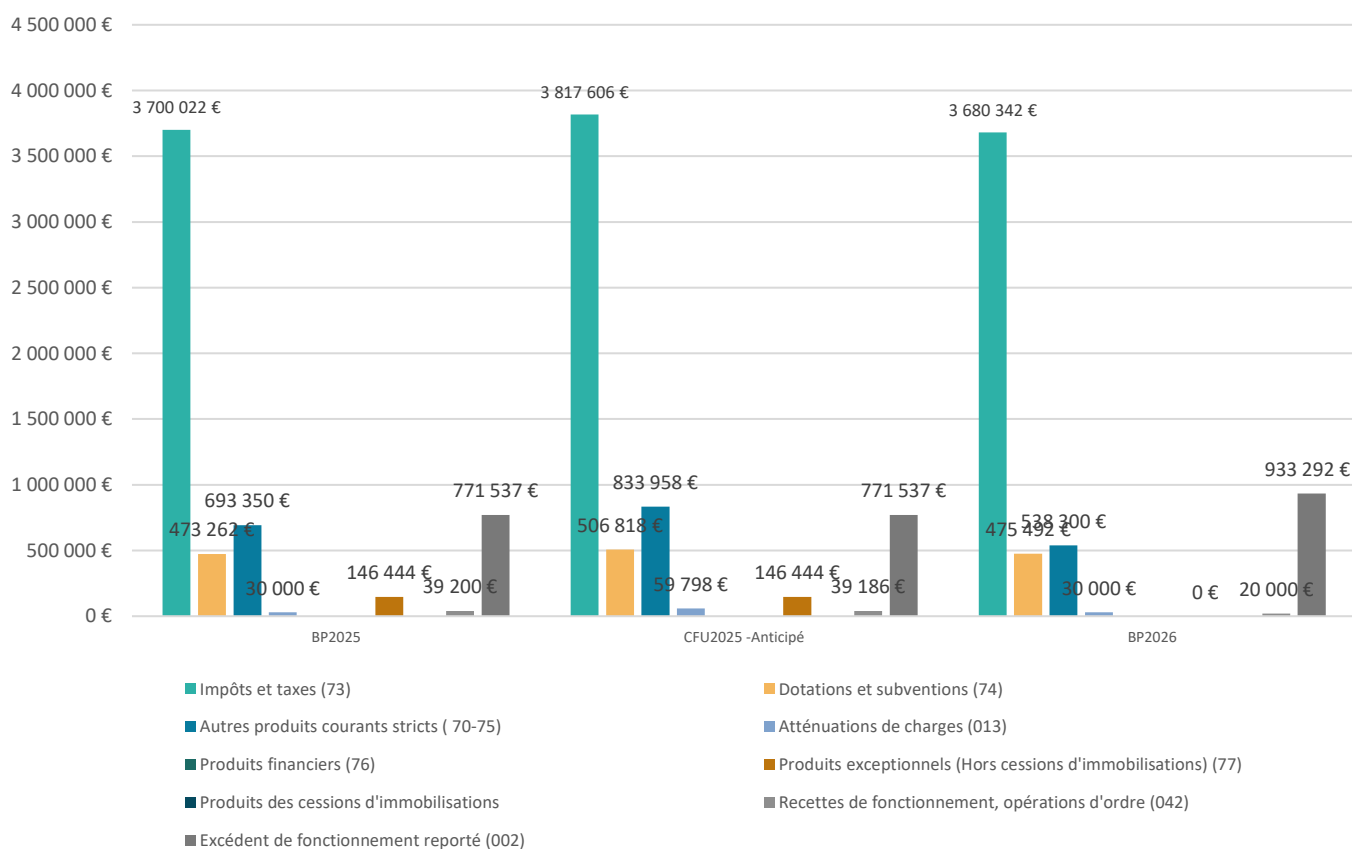


→ **Présentation des recettes de fonctionnement détaillées**

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
 Reçu en préfecture le 24/02/2026
 Publié le BP2026
 ID : 064-216400655-20260223-2026_6-DE



Analyse	BP2025	Taux d'exécution	CA 2025	BP2026	Var (€)	Var (%)
Impôts et taxes (73)	3 700 022 €	103%	3 817 606 €	3 680 342 €	-137 264 €	-4%
Dotations et subventions (74)	473 262 €	107%	506 818 €	475 492 €	-31 326 €	-6%
Autres produits courants stricts (70-75)	693 350 €	120%	833 958 €	538 300 €	-295 658 €	-35%
Atténuations de charges (013)	30 000 €	199%	59 798 €	30 000 €	-29 798 €	-50%
Total des recettes de gestion courante	4 896 634 €	108%	5 276 799 €	4 724 134 €	-552 665 €	-10%
Produits financiers (76)	0 €	-	0 €	0 €	0 €	-
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations) (77)	146 444 €	100%	146 444 €	0 €	-146 444 €	-100%
Produits des cessions d'immobilisations	0 €	-	0 €	0 €	0 €	-
Total des recettes réelles de fonctionnement	5 043 078 €	108%	5 423 243 €	4 724 134 €	-699 109 €	-13%
Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre (042)	39 200 €	100%	39 186 €	20 000 €	-19 186 €	-49%
Excédent de fonctionnement reporté (002)	771 537 €	100%	771 537 €	933 292 €	161 755 €	21%
Total des recettes de fonctionnement	5 853 814 €	106%	6 233 966 €	5 677 426 €	-556 540 €	-9%



→ **Recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement inscrites au BP 2026 s'élèvent à 5,68 M€, en repli de -0,56 M€ (-9 %) par rapport au CFU 2025.

Cette évolution résulte principalement d'une normalisation des recettes courantes, après une exécution 2025 supérieure aux prévisions.

Les recettes de gestion courante diminuent de -0,55 M€ (-10 %), sous l'effet combiné :

- D'un ajustement prudent du produit fiscal (-4 %),
- D'un repli des dotations et subventions (-6 %),
- Et surtout d'une correction marquée des autres produits courants (-35 %), après une exécution 2025 exceptionnellement élevée.

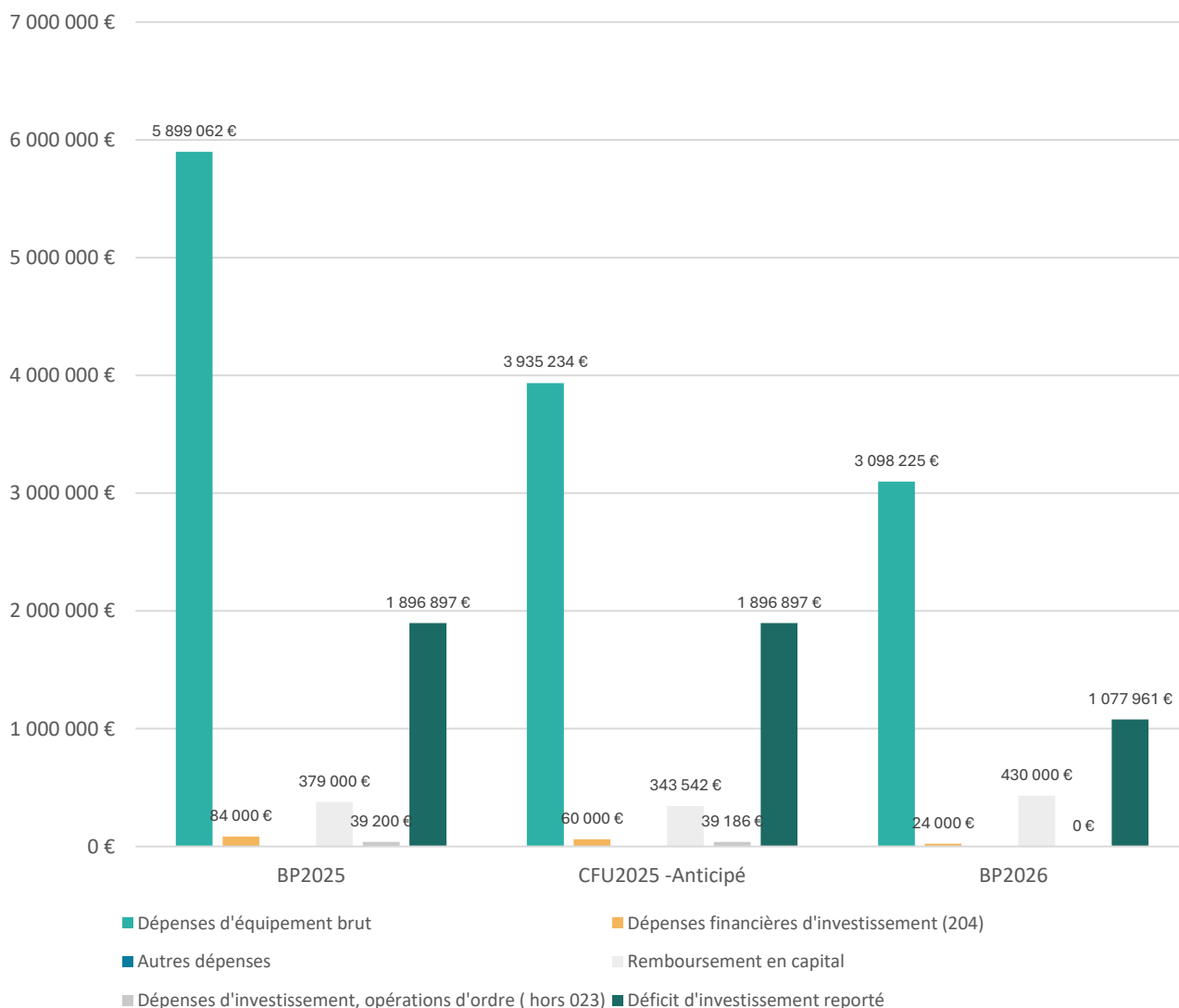
Les recettes exceptionnelles (77) ne sont pas reconduites en 2026, ce qui contribue à la baisse des recettes réelles. À l'inverse, l'excédent de fonctionnement est reporté progressivement et constitue un levier central d'équilibre du BP 2026.

En synthèse, le BP 2026 repose sur des hypothèses de recettes prudentes et réalistes, avec une dépendance accrue aux résultats antérieurs plutôt qu'à une dynamique spontanée des recettes courantes.

2. Section d'investissement

→ Présentation des dépenses d'investissement

Analyse	BP2025	Taux d'exécution	CFU 2025	BP2026	Var (€)	Var (%)
Dépenses d'équipement brut	5 899 062 €	67%	3 935 234 €	3 098 225 €	-837 009 €	-21%
Dépenses financières d'investissement (204)	84 000 €	71%	60 000 €	24 000 €	-36 000 €	-60%
Autres dépenses	0 €	-	0 €	1 €	1 €	-
Total des dépenses opérationnelles	5 983 062 €	67%	3 995 234 €	3 122 226 €	-873 008 €	-22%
Remboursement en capital	379 000 €	91%	343 542 €	430 000 €	86 458 €	25%
Dépenses d'investissement, opérations d'ordre (hors 023)	39 200 €	100%	39 186 €	0 €	-39 186 €	-100%
Déficit d'investissement reporté	1 896 897 €	100%	1 896 897 €	1 077 961 €	-818 936 €	-43%
Total des dépenses d'investissement	8 298 160 €	76%	6 274 860 €	4 630 187 €	-1 644 673 €	-26%





Les dépenses d'investissement inscrites au BP 2026 s'élèvent à 4,63 M€ (-26 %) par rapport au CA 2025.

Cette baisse résulte principalement de la diminution des dépenses d'investissement (-21 %), traduisant une programmation plus prudente après une exécution 2025 déjà contrainte.

Les dépenses opérationnelles reculent de -22 %, confirmant l'absence de relance forte du cycle d'investissement en 2026.

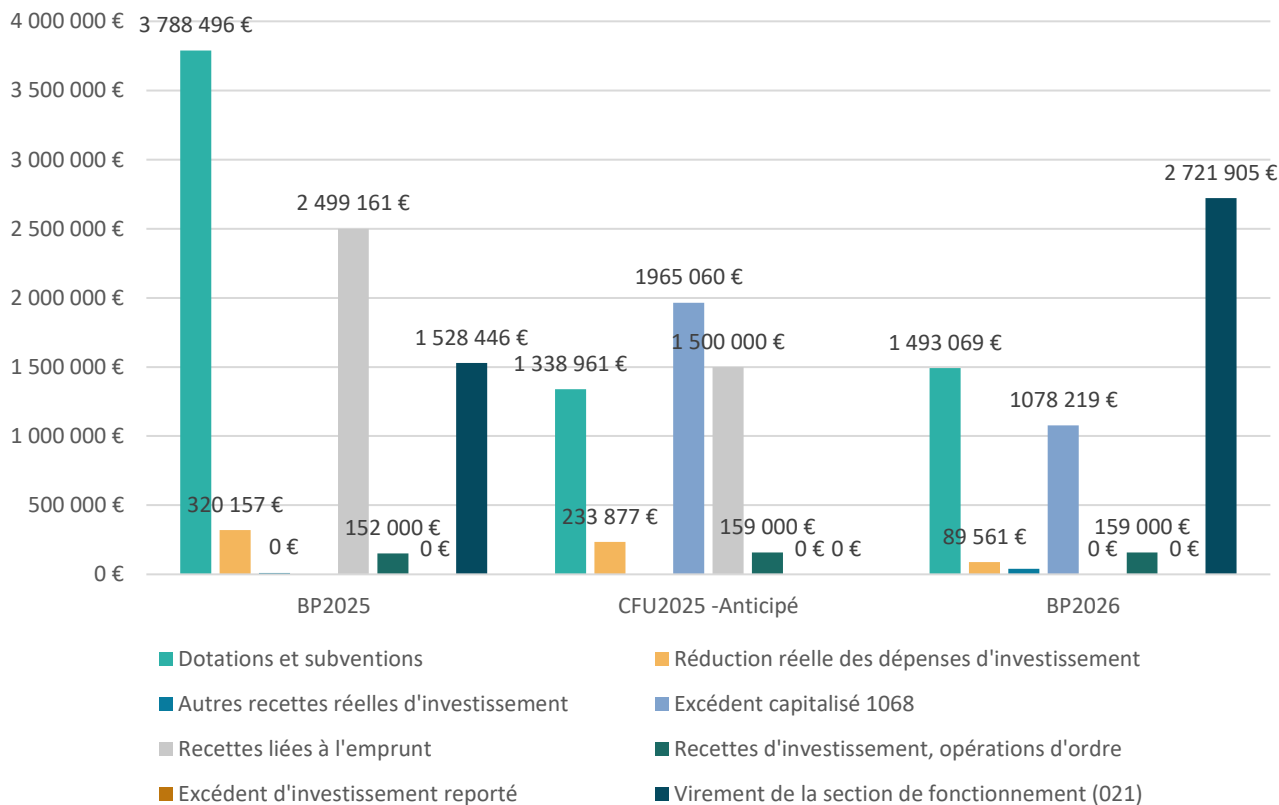
À l'inverse, le remboursement en capital progresse (+0,09 M€, +25 %), renforçant le caractère structurel et rigide de ce poste.

Les opérations d'ordre d'investissement sont neutralisées en 2026, tandis que le déficit d'investissement reporté diminue fortement (-0,82 M€, -43 %), contribuant à l'allègement global de la section.

En synthèse, le BP 2026 s'inscrit dans une logique de modération de l'investissement, sans effet de rattrapage, avec un effort d'équipement ajusté et une priorité donnée à l'assainissement des équilibres.

→ **Présentation des recettes d'investissement**

Analyse	BP2025	Taux d'exécution	CA 2025	BP2026	Var (€)	Var (%)
Dotations et subventions	3 788 496 €	35%	1 338 961 €	1 493 069 €	154 108 €	12%
Réduction réelle des dépenses d'investissement	320 157 €	73%	233 877 €	89 561 €	-144 316 €	-62%
Autres recettes réelles d'investissement	9 900 €	0%	0 €	40 000 €	40 000 €	-
Excédent capitalisé 1068	0 €	-	1 965 060 €	1 078 219 €	-886 841 €	-45%
Total des recettes réelles d'investissement hors emprunt	4 118 553 €	86%	3 537 899 €	2 700 849 €	-837 049 €	-24%
Recettes liées à l'emprunt	2 499 161 €	60%	1 500 000 €	0 €	-1 500 000 €	-100%
Recettes d'investissement, opérations d'ordre	152 000 €	105%	159 000 €	159 000 €	0 €	0%
Excédent d'investissement reporté	0 €	-	0 €	0 €	0 €	-
Virement de la section de fonctionnement (021)	1 528 446 €	0%	0 €	2 721 905 €	2 721 905 €	-
Total des recettes d'investissement	8 298 160 €	63%	5 196 899 €	5 581 754 €	384 856 €	7%



Les recettes d'investissement du BP 2026 s'élèvent à 5,58 M€, en hausse de 7 % par rapport au CFU 2025.

Envoyé en préfecture le 24/02/2026 +7

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le

S²LO

ID : 064-216400655-20260223-2026_6-DE

Cette progression masque une recomposition profonde de la structure

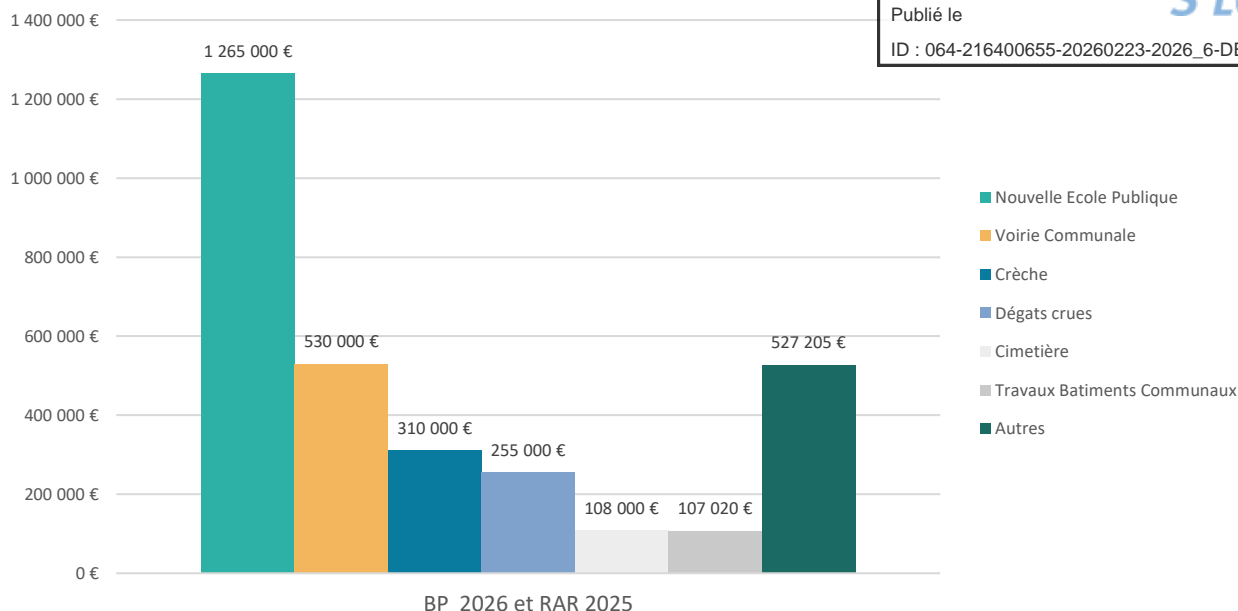
- Les recettes réelles hors emprunt reculent fortement (-0,84 M€, -24 %), sous l'effet combiné de la baisse de l'excédent capitalisé (-0,89 M€) et du repli des recettes exceptionnelles.
- Les subventions progressent légèrement (+0,15 M€, +12 %), mais restent à un niveau prudent au regard du volume d'investissement.
- Le recours à l'emprunt est totalement neutralisé en 2026 (-1,5 M€), confirmant un choix assumé de non-endettement.
- À l'inverse, le virement de la section de fonctionnement (021) devient le principal levier d'équilibre de la section d'investissement (+2,72 M€).

En synthèse, le BP 2026 repose sur un financement majoritairement interne, fondé sur l'autofinancement et la mobilisation des marges antérieures, ce qui soutient l'investissement à court terme mais réduit les marges de flexibilité pour les exercices suivants.

VIII - PROSPECTIVE FINANCIERE

1. PPI Retenu

Désignation	BP 2026 et RAR 2025
Nouvelle Ecole Publique	1 265 000 €
Récupération avance travaux école	89 561 €
Voirie Communale	530 000 €
Crèche	310 000 €
Réfection Pont Saskoeneko Borda et passerelle Loya	255 000 €
Cimetière	108 000 €
Travaux Bâtiments Communaux	107 020 €
Espaces Naturels Sensibles : préservation milieux humides 2024-2025	77 493 €
Acquisitions matériels de transport	75 000 €
Défense incendie	41 820 €
Acquisition Matériels Divers	34 208 €
Complexe Sportif Kiroleta	32 780 €
Eclairage Public	31 000 €
Création 5 PAV	31 000 €
Travaux locaux école publique actuelle	25 643 €
Participation Logements Sociaux HSA	24 000 €
Signalisations et détection des réseaux	20 000 €
Broyages et élagages	15 000 €
Matériels de Bureau et Informatiques	10 000 €
Aires de jeux	10 000 €
Mobilier Urbain	9 700 €
Total	3 102 225 €



Pour les années postérieures à 2026 : 317 K€ en 2027 plus 1 M€ d'investissements courants.
Au-delà de 2027 soit jusqu'en 2031 : 1 M€ d'investissement par an

2. Hypothèses de projection du « CFU 2026 »

→ Dépenses de fonctionnement

Analyse	Prospective													
	2025	Var	2026	Var	2027	Var	2028	Var	2029	Var	2030	Var	2031	Variation sur la période 2025-2031
Charges à caractère général	983K€	2%	1 001K€	1%	1 011K€	1%	1 021K€	1%	1 031K€	1%	1 042K€	1%	1 052K€	69K€
Charges de personnel	1 858K€	8%	2 004K€	3%	2 064K€	3%	2 126K€	3%	2 190K€	3%	2 255K€	3%	2 323K€	465K€
Atténuations de produits	156K€	6%	165K€	0%	165K€	0%	165K€	0%	165K€	0%	165K€	0%	165K€	9K€
Autres charges de gestion courante	603K€	-25%	450K€	1%	455K€	1%	459K€	1%	464K€	1%	469K€	1%	473K€	-129K€
Dont dépenses d'intervention	498K€	-10%	450K€	1%	455K€	1%	459K€	1%	464K€	1%	469K€	1%	473K€	-25K€
Autres dépenses	K€	-	K€	-	K€	-	K€	-	K€	-	K€	-	K€	K€
Total dépenses de gestion courantes	3 600K€	1%	3 620K€	2%	3 695K€	2%	3 771K€	2%	3 850K€	2%	3 931K€	2%	4 013K€	414K€
Charges financières	91K€	41%	128K€	-11%	114K€	10%	125K€	-3%	122K€	0%	122K€	0%	122K€	31K€
Charges exceptionnelles	314K€	-100%	K€	-	K€	-	K€	-	K€	-	K€	-	K€	-314K€
Total des dépenses réelles de fonctionnement	4 005K€	-6%	3 748K€	2%	3 808K€	2%	3 897K€	2%	3 972K€	2%	4 053K€	2%	4 135K€	130K€
Dépenses de fonctionnement, opérations d'ordre	159K€	0%	159K€	0%	159K€	0%	159K€	0%	159K€	0%	159K€	0%	159K€	K€
Déficit de fonctionnement reporté	K€	-	K€	-	K€	-	K€	-	K€	-	K€	-	K€	K€
Total des dépenses de fonctionnement	4 164K€	-6%	3 907K€	2%	3 967K€	2%	4 056K€	2%	4 131K€	2%	4 212K€	2%	4 294K€	130K€

La trajectoire prospective repose sur un réajustement en 2026, suivi d'une progression maîtrisée des dépenses de fonctionnement autour de +2 % par an jusqu'en 2031.

- Les charges de personnel constituent le principal moteur de hausse, avec une dynamique structurelle de +3 % par an, représentant +465 K€ sur la période.
- Les charges à caractère général évoluent de façon contenue (+1 % par an), sans pression inflationniste marquée.

- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) intègrent une reprise progressive à partir de 2027, après un ajustement à la baisse en 2026.
- Les charges financières et exceptionnelles demeurent globalement stables et non structurantes dans la trajectoire.



Dans l'ensemble, la dynamique apparaît soutenable à moyen terme, sous réserve d'un pilotage strict des charges de personnel, condition essentielle à la préservation des marges d'autofinancement.

→ Recettes de fonctionnement

Prospective														
Analyse	2025	Var	2026	Var	2027	Var	2028	%	2029	%	2030	%	2031	Variation sur la période 2025-2031
Impôts et taxes	3 818K€	-4%	3 680K€	1%	3 710K€	1%	3 740K€	1%	3 770K€	1%	3 800K€	1%	3 831K€	14K€
Dotations et subventions	507K€	-6%	475K€	0%	475K€	0%	475K€	0%	475K€	0%	475K€	0%	475K€	-31K€
Autres produits courants stricts	834K€	-35%	538K€	1%	542K€	1%	546K€	1%	550K€	1%	554K€	1%	558K€	-276K€
Atténuations de charges	60K€	-50%	30K€	0%	30K€	0%	30K€	0%	30K€	0%	30K€	0%	30K€	-30K€
Total recettes de gestion courante	5 218K€	-9%	4 724K€	1%	4 758K€	1%	4 791K€	1%	4 825K€	1%	4 860K€	1%	4 895K€	-324K€
Produits financiers	K€	-	K€	-	K€	-	K€	-	K€	-	K€	-	K€	K€
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	146K€	-100%	K€	-	K€	-	K€	-	K€	-	K€	-	K€	-146K€
Total des recettes réelles de fonctionnement	5 365K€	-12%	4 724K€	1%	4 758K€	1%	4 791K€	1%	4 825K€	1%	4 860K€	1%	4 895K€	-470K€
Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre	39K€	-	20K€	0%	20K€	0%	20K€	0%	20K€	0%	20K€	0%	20K€	-19K€
Produits des cessions d'immobilisations	K€	-	K€	-	K€	-	K€	-	K€	-	K€	-	K€	K€
Excédent de fonctionnement reporté	772K€	21%	933K€	-100%	K€	-	500K€	0%	500K€	0%	500K€	0%	500K€	-272K€
Total des recettes fonctionnement	6 175K€	-8%	5 677K€	-16%	4 778K€	11%	5 311K€	1%	5 345K€	1%	5 380K€	1%	5 415K€	-761K€

La trajectoire prospective repose sur une normalisation budgétaire des recettes dès 2026

Les impôts et taxes constituent le principal socle de recettes, avec une progression modérée de +1 % par an à partir de 2027, intégrant le retour des DMTO à 1,0 M€ et une dynamique prudente des bases fiscales.

- Les dotations et subventions sont projetées stables, sans levier de croissance identifié dans un contexte contraint.
- Les autres produits courants se stabilisent à un niveau inférieur à 2025, traduisant l'absence de produits exceptionnels récurrents.

Globalement, la dynamique des recettes demeure peu porteuse, limitant la reconstitution des marges de fonctionnement à moyen terme.

3. Analyse prospective

	Prospective						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Financement des investissements							
Investissement annuel (20-204-21-23)	3 995 234 €	3 102 225 €	1 317 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €
Subventions	697 046 €	790 044 €	90 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Emprunt	1 500 000 €	0 €	671 581 €	245 709 €	295 294 €	274 937 €	0 €

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Indicateurs de Gestion							
Recettes de gestion courantes	5 218 179 €	4 724 134 €	4 757 537 €	4 791 274 €	4 825 348 €	4 859 764 €	4 894 523 €
Dépenses de gestion courantes	3 560 500 €	3 600 110 €	3 674 739 €	3 751 316 €	3 829 898 €	3 910 540 €	3 993 303 €
Epargne de gestion *	1 657 679 €	1 124 024 €	1 082 798 €	1 039 958 €	995 451 €	949 223 €	901 219 €
Charges financières	-90 705 €	-127 979 €	-113 693 €	-126 198 €	-123 471 €	-124 344 €	-124 669 €
Epargne brute	1 566 975 €	996 045 €	969 106 €	913 760 €	871 980 €	824 879 €	776 550 €
Amortissement en capital actuel	-343 525 €	-430 000 €	-437 879 €	-405 514 €	-361 315 €	-293 857 €	-298 279 €
Epargne Nette	1 223 449 €	566 045 €	531 226 €	508 246 €	510 666 €	531 023 €	478 271 €
Dettes							
Capacité de désendettement	3,4	4,3	4,7	4,8	4,9	5,2	5,1
Encours de dette fin d'exercice	4 713 961 €	4 283 961 €	4 517 663 €	4 357 858 €	4 291 837 €	4 272 918 €	3 974 639 €
Résultat global	7 360 719 €	933 550 €	0 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €

*042 -722 - travaux en régie retraités

La trajectoire prospective repose sur des hypothèses prudentes de recettes, tandis que les dépenses de gestion courantes progressent de façon structurelle, entraînant une érosion continue des marges d'autofinancement sur la période.

L'épargne de gestion recule régulièrement, passant de 1,66 M€ en 2025 à 0,90 M€ en 2031, entraînant une baisse parallèle de l'épargne brute et de l'épargne nette.

La programmation d'investissement, concentrée en début de période puis stabilisée autour de 1,0 M€ par an, conduit à un recours ciblé mais récurrent à l'emprunt à partir de 2027, sans emballement de l'encours. Celui-ci demeure globalement stable, avant de s'amorcer à la baisse en fin de période.

La capacité de désendettement se dégrade progressivement, passant de 3,4 années en 2025 à un point haut autour de 5,2 années en 2030, sous l'effet combiné de la baisse de l'épargne brute et du maintien de l'encours. Elle reste néanmoins dans une zone de soutenabilité acceptable sur l'ensemble de la période.

Cette configuration permet, y compris après les nouveaux emprunts programmés, de préserver des marges de manœuvre futures, sous réserve d'un phasage adapté et réaliste des investissements à venir. La trajectoire d'endettement reste ainsi soutenable et compatible avec de nouveaux projets, dès lors qu'ils sont correctement planifiés dans le temps.

Toutefois, la montée en charge complète des investissements réalisés ces dernières années impliquera un suivi attentif de leurs impacts sur les dépenses de fonctionnement, notamment en matière de charges de personnel, de maintenance et de fonctionnement courant. La capacité à absorber ces coûts induits constituera un facteur déterminant de préservation de l'épargne brute et, par conséquent, de la flexibilité financière à moyen terme.

IX- EVOLUTION ET PREVISION DES DEPENSES ET RECETTES DU BUDGET ANNEXE ZUBIONDO

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le

ID : 064-216400655-20260223-2026_6-DE



Les dépenses

	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Prévision 2026
Emprunts et dettes assimilés	14 096,72	14 269,20	28 543,69	14 000,00	0
Emprunts en euros	14 096,72	14 269,20	28 543,69	14 000,00	0
Immobilisations corporelles	22 943,30	403 726,19	8 161,44	390,00	75 691,65
Instal. géné., agencements,	22 943,30	403 726,19	8 161,44	390,00	75 691,65
Déficit d'investissement reporté		5 663,45	105 292,36	7 276,95	
Déficit d'investissement reporté		5 663,45	105 292,36	7 276,95	
Autres charges de gestion			3 167,01	14 631,73	16 005,00
Charges courantes			3 167,01	14 631,73	16 000,00
Charges diverses de gestion courante					5,00
Créance admise en non-valeur	8,62	0		0	0
Charges financières	473,85	693,35	1 509,02	361,54	500,00
Intérêts réglés à l'échéance	600,39	579,92	1 732,74	411,39	500,00
ICNE de l'exercice N	260,14	273,57	49,85		
ICNE de l'exercice N-1	- 386,68	-260,14	- 273,57	-49,85	
Autres charges financières		100,00		0	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 376,57	22 244,48	24 555,18	24 788,31	14 035,95
Dot. aux amort. des immo.	19 376,57	22 244,48	24 555,18	24 788,31	14 035,95
Dot. provisions pour dépréciation des actifs roulants	6 233,34	0	2 371,66		
Totaux	63 132,40	446 596,67	173 600,36	61 448,53	106 232,60

En 2026, l'essentiel des dépenses d'investissement sera consacré à des travaux d'amélioration du bâtiment Zubiondo.

Une enveloppe de 16 000 € est prévue en dépenses pour les charges courantes.

La dette

La dette en capital de ce budget annexe s'élèvera à 0 € au 1^{er} janvier 2026 car le remboursement de la dernière échéance du dernier emprunt de ce budget a été effectué en 2025.

Les recettes

Libellé	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Prévision 2026
Dotations, fonds divers et réserves	7 838,10	15 663,45	110 165,36	7 276,95	10 422,94
Excédents de fonctionnement capitalisés	7 838,10	15 663,45	110 165,36	7 276,95	10 422,94
Subventions d'investissement reçues	0,00	252 458,55	0,00	0,00	
Etats et établissements nationaux	0,00	199 360,00	0,00	0,00	
Départements	0,00	53 098,55	0,00	0,00	
Emprunts et dettes assimilés	0,00	28 000,00	0,00	24,63	
Emprunts en euros	0,00	28 000,00	0,00	24,63	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 376,57	22 244,48	24 555,18	24 788,31	14 035,95
Autres bâtiments publics	10 763,89	10 763,89	10 763,89	10 763,89	
Instal. généré., agencements, aménagements des constructions	8 612,68	0,00	0,00	0,00	
Bâtiments publics	0,00	11 480,59	13 791,29	14 024,48	
Autres produits de gestion courante	42 250,26	42 584,29	49 957,71	50 659,56	49 900,00
Revenus des immeubles	42 250,26	42 584,29	49 957,71	50 337,59	49 900,00
Produits divers de gestion courante				321,97	
Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	0,00	0,00	6 233,34		
Rep. sur prov. pour dépréciation actifs circulants	0,00	0,00	6 233,34		
Excédent de fonctionnement reporté	93 708,97	94 203,40	3 684,50	20 995,73	31 873,71
Excédent de fonctionnement reporté	93 708,97	94 203,40	3 684,50	20 995,73	31 873,71
Totaux	163 173,90	455 154,17	194 596,09	103 745,18	106 232,60

En ce qui concerne les recettes, le budget 2026 s'attachera à encaisser les loyers dus estimés à 49 900 €, qui, conjugués à l'excédent de l'année antérieure (10 422,94 €), permettront de faire face aux dépenses prévues cette année sans recourir à un nouvel emprunt.

Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement) correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement d'une année. Elle devrait être de 49 900 € - 16 505 € = 33 395 € pour le Budget Annexe Zubiondo au 31 décembre 2026.

L'épargne nette sera égale à l'épargne brute car il n'y aura plus de remboursement de capital de dette en 2026.

Capacité de désendettement

C'est le rapport de l'encours de dette à l'épargne brute. Ce ratio mesure l'endettement en nombre d'années d'épargne brute. Il sera de 0 € en 2026.